Généalogie Gasconne Gersoise

Armagnac-Condomois-Lomagne-Fezensac-Astarac Gaure-Comminges-Pardiac

N° 119

Octobre

2022

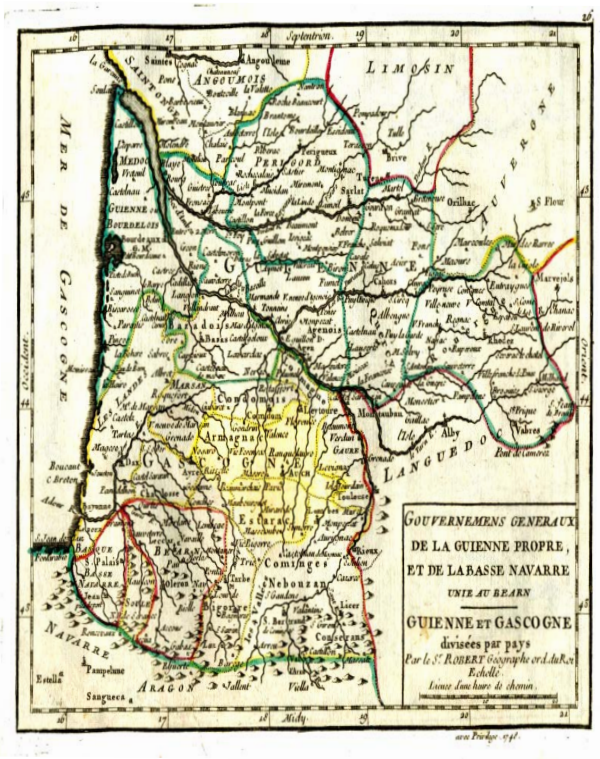

http://genealogie32.net

Comité de Rédaction

Christian Sussmilch
Yves Talfer
Jean Jacques Dutaut Boué
Guy Pechberty

Sommaire

Le mot du Président P 5

Assemblée Générale du 16 octobre 2022 P 6

Violences et délinquence dans le Gers P 21

Héraldique et Généalogie P 39

Dessine moi un arbre …….. P 46

Publications …….. P 48

Maisons Rurales du Gers au XVIIIème ….. P 63

Entraide …….. P 65

La Gascogne (Notes historiques) : Enharie P 68

Blog Blogue …….. P 72

Quoi de neuf ? …….. P 73

Ce que vous devez savoir …….. P 74

LE MOT DU PRESIDENT

Les sites G.G.G. sont en constante évolution. Actuellement de lourds travaux de maintenance et de rénovation ont lieu. Vous pouvez donc rencontrer quelques désagréments pour vous connecter ou exploiter notre site. Ces gènes sont passagères et vous permettront d'utiliser mieux notre site à l'avenir.

Suite à notre Assemblée Générale du 16 octobre 2022 au Golf d'Embats, vous trouverez dans ce numéro le point sur notre activité généalogique et l'activité de nos sites pour 2021/2022 .

En mars 2022 notre DVD-ROM de dépouillement a fait l'objet de sa 20eme mise à jour. Cette nouvelle édition, mise à jour au 31/12/2021, contient 33 600 nouveaux actes dépouillés pour un dépouillement global de 804 596 actes (385 520 naissances, 146 923 mariages, 272 153). 75 % des paroisses ou communes du Gers sont maintenant dépouillées. Par ailleurs on peut noter que fin août **568 147** actes sont indexés dans VISAGe.

Grâce au travail soutenu de nos adhérents et à l'implication de Yves TALFER sur le plan informatique, la valorisation des données se poursuit dans l'intérêt collectif.

Si vous souhaitez participer à cette publication vos textes et documents sont les bienvenus.

Que tous nos contributeurs voient ici l'expression de ma reconnaissance et de ma gratitude.

Christian SUSSMILCH

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 OCTOBRE 2022

Golf d'Embats à Auch

Le 16 Octobre 2022, nous tenions notre 31eme Assemblée Générale Ordinaire au Golf d'Embats à Auch. Nos adhérents trouveront ci-après le contenu du Rapport d'Activité et Moral prononcé à l'occasion de cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné quitus à la fois au rapport moral et financier. Compte - tenu des renouvellements le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Le nouveau Conseil est composé de:

Mrs SUSSMILCH Christian, SUSSMILCH Jean Jacques, PECHBERTY Guy, TALFER Yves,

Vient ensuite l'élection du Bureau:

Président : M. SUSSMILCH Christian

Vice-Président : M. PECHBERTY Guy

Secrétaire /Trésorier: M.SUSSMILCH Jean-Jacques

La fin de matinée a été propice à de nombreux échanges qui se sont poursuivis durant le repas et l'après-midi.

Merci encore pour votre participation active, bon travail à tous et à l'année prochaine

Christian SUSSMILCH

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2022

2022, marque le 31 eme anniversaire de notre association., et s'illustre par la poursuite de nos activités généalogiques qui ont participé à la vie de nos 3 sites :

- PUBLIC
- PNDS
- VISAGE

Site PUBLIC : https://www.genealogie32.net

- Il est ouvert à tout Internaute authentifié. Mis à jour il informe les visiteurs des activités récentes du GGG *(publications papiers ou numériques, PNDS, registres dépouillés…).*

- Le blog permet interventions, entraide et échanges.

- Le formulaire d'interrogation de la base des actes de VISAGe est toujours autant sollicité (avec plus de 21 000 demandes enregistrées). Ce formulaire accessible à tout visiteur authentifié ne permet la consultation des registres BMS qu'aux seuls adhérents.

Site PNDS : https://pnds.genealogie32.net

•Ce site permet la consultation des dépouillements effectués dans une version allégée. Les visiteurs doivent d'identifier pour accéder à ce site.

•La version complète n'est disponible qu'aux seuls adhérents ayant acquis le DVD annuel.

Site VISAGe : https://visage.genealogie32.net

- Il contient plus de 2 400 registres dont 1 700 BMS et 700 notariés.
- Il permet de faire le dépouillement en ligne de ces registres et de les indexer.
- Ainsi au cours des 12 derniers mois, 60 nouveaux registres BMS ont été traités dont 53 entièrement dépouillés et 7 sont en cours de dépouillement.
- La base de données VISAGe s'est accrue de 44 406 actes supplémentaires cette année. Ce bilan est en légère diminution en regard de ceux des années précédentes, due à une petite baisse du nombre des bénévoles contribuant à ces traitements.

- Le 18 février 2022, le cap des 550 000 actes était dépassé, et 6 mois plus tard on en était à 568 147. Le rythme est donc bien loin de se ralentir.

- En rejoignant les contributeurs actuels de ces dépouillements vous permettez aux chercheurs et à vous-même un gain de temps considérable dans les investigations. Rappelons que la gratuité de l'accès à VISAGe vous est accordée pour chaque registre totalement indexé.

Mis en service en 2011, VISAGe est actuellement en cours de modernisation. Une nouvelle version sera opérationnelle dans un avenir proche. Par l'ajout de nouvelles commandes VISAGe 2 devrait gagner en convivialité et en richesse.

Au regard du fonctionnement de nos sites il convient plus que jamais de continuer une quadruple démarche :

- poursuivre le développement de nos sites Internet
- favoriser la venue de nouveaux apports
- créer de nouvelles rubriques
- implanter de nouvelles ressources et gagner en convivialité et en richesse

Cette stratégie nous a permis et permettra d'obtenir :

- une fidélisation croissante à VISAGe
- un accroissement de nos bases images et registres
- une progression de nos ressources généalogiques *(sur support papier ou numérique)*

Ateliers de FORMATION

Les formations prévues à VISAGe et aux autres développements n'ont de nouveau pas eu lieu cette année.

Pour 2022/2023 les éventuelles demandes feront l'objet d'un regroupement sur une date déterminée.

Rappelons les conditions de participation :

· limitée à 10 personnes par séance pour faciliter un encadrement individuel.

· porter son ordinateur avec « ses problèmes ».

· la fiche d'inscription est disponible en téléchargement sur notre site (*rubrique Adhérents du GGG :* ***Demande de Formation*** *).*

DVD-ROM 2021

2022 a vu La 20 me mise à jour (*au 31.12.2021*) de notre traditionnel DVD -ROM de dépouillements.

- 6 nouvelles paroisses ou communes apparaissent pour la première fois.

- 33 600 actes nouveaux sont ainsi transcrits.

- 804 596 actes sont ainsi transcrits .
(385 520 naissances, 146 923 mariages, 272 153)

- 349 paroisse ou communes sont dépouillées

11 registres dépouillés correspondant à 6 paroisses

Cotes des registres	Paroisses / Communes	Actes
5 E 17	Arech (Castelnau d'Auzan)	BMS 1784-1791
5 E 47	Ayguetinte	BMS 1760-1789
5 E 417	Ballarin, Genens, Séviac (Montréal)	BMS 1692-1791
5 E 89	Beziey (Castelnau d'Auzan)	BMS 1784-1791
5 E 1022 à 38744	Brugnens	Mariages 1793-1912
5 E 136 à 136-3	Castelnau d'Auzan et annexes	BMS 1737-1791
5 E 1581 à 38594	Cazaux d'Anglès	Mariages 1793-1912
5 E 218	Filartigue et Lassoube (Castelnau d'Auzan)	BMS 1785-1791
5 E 222-1	Fourcès et annexes (corrections)	BMS 1725-1779
5 E 37446	Lias (corrections)	Mariages 1871-1872
E Sup 1218	Luzanet (Montréal)	BMS 1660-1692
5 E 646	Peyrusse-Grande	Mariages 1793-1912
5 E 37450	Pujaudran (corrections)	Mariages 1871-1872
5 E 3952 à 3955	St Puy	BMS 1681-1792

Au plus de 2 400 registres disponibles viennent s'ajouter :

- 53 registres BMS entièrement traités.
- 7 registres sont en cours de traitement

Le seuil des 550 00 actes indexés dans les bases de données VISAGe a été dépassé le 18 février 2022. Fin août 2022 on est arrivé à 568 147.

Grâce au bénévolat d'une vingtaine de dépouilleurs indexeurs, 44 406 nouveaux actes se sont ajoutés cette année.

.

VISAGe

RECHERCHE / ENTRAIDE

rubrique : *Adhérents du GGG– Service d'entraide*

Diverses possibilités d'accélérer les recherches s'offrent à nos adhérents :

Δ **DVD**. 75,5% des communes dépouillées (349/462 communes au 31/12/2021)

Δ **VISAGe**. Pour les recherches antérieures à 1792 et après pour certaines communes

Δ **Forum et Blog** permettent de communiquer et de diffuser des informations.(*Amis du Service Historique de la Défense de Lorient (Gersois à la Compagnie des Indes ...)* et signaler des erreurs *(registre, cliché illisible..)*.

Δ **La structure Recherches/ Entraide** peut vous aider dans vos recherches pour la période 1792 à 1892 dans la mesure ou des bénévoles sont disponibles pour photographier deux types d'actes :

- actes issus des Registres Paroissiaux et d'Etat-Civil.
- actes issus des Registres Notariaux.

Afin de pouvoir continuer à rendre service à nos adhérents il convient donc :

- de rejeter les demandes imprécises ou erronées,
- de limiter les demandes à 3 par mois,
- de faire appel aux bonnes volontés pour photographier les actes.

EDITION

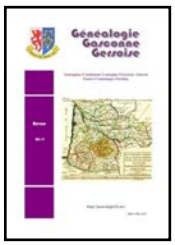

-**Les Bulletins**, depuis le N°84, sont disponibles par téléchargement sur notre site internet. Ceux qui ne seraient pas en mesure de télécharger peuvent bien sûr demander l'envoi par courriel.

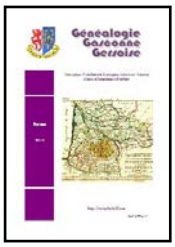

- **L'Ouvrage annuel 2022** sous forme papier: comporte 135 pages et a fait l'objet d'une édition en Juin 2022.
Il contient les bulletins de l'année généalogique 2021/2022 (N^{os} 116, 117, 118).

DVD 2021

Hors Série 30eme Année

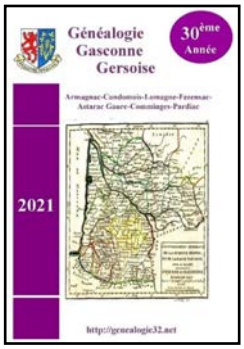

Edité à l'occasion de la l'occasion de la 30 eme année d'existence de notre association, cet ouvrage se veut être une compilation des travaux de la Généalogie Gasconne Gersoise.

On ne peut qu'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés: Robert RUHLMANN, Pierre de VERNEJOUL, Elie DUCASSE, Guy SENAC de MONSEMBERNARD, Yvette MONTANE, Henri SUBSOL, Jean Claude BRETTES, Charles MAS, Jean DUMONT, Christian ROLLIN, Victor ESTINGOY, et notre Présidente Elise GAZEAU, dont on trouvera des contributions dans cet ouvrage..

Cet ouvrage est offert à tout nouvel adhérent.

PROJETS 2021 /2022

Δ Edition papier : pour l'année 2022/2023

- 2023 volume, à paraître en Juin 2023 , regroupant entre autres les N°s 118,119,120,121.

Δ Edition numérique: pour l'année 2022/2023

- DVD ROM 2022 la 21eme mise à jour (au 31.12.20221) que nous concocte Yves TALFER sera enrchie de nouvelles communes dépouillées mais aussi d'autres documents issus de l'exploitation des « Dépouillements off ». Le DVD sera disponible fin Mars 2023, un souscription sera insérée dans le bulletin N°119 de Décembre 2022.

- Bulletins : numériques Nos 118,119,120,121.

Δ VISAGe: **(Visualiser Indexer un Acte Généalogique)**

Il reste toujours nécessaire de :

- poursuivre les travaux d'indexation et de dépouillement en ligne (vous pouvez rejoindre nos dépouilleurs).

- continuer de proposer nos réunions e formation, notamment à VISAGe pour vous aider à souvent débloquer ien des situations que vous rencontrez dans vos recherches.

Δ VISAGe:

Un certain nombre d'adhérents numérise déjà des registres d'Etat-Civil ou autres et nous les intégrons dans nos bases de données. Rappelons qu'un adhérent/chercheur qui peut être qualifié de Contributeur (***contributeur**, ou dépouilleur, c'est un **lecteur** qui, bénévolement, souhaite participer à l'enrichissement de la base de données en faisant la saisie de tous les actes d'un registre numérisé ;**importateur,** c'est un **contributeur** qui a numérisé au moins un registre d'état-civil conservé en mairie et ne figurant pas dans la collection microfilmée par le G.G.G., et qui souhaite enrichir la base des clichés*) obtiendra la gratuité de l'utilisation de VISAGe pour une année.

Δ SITES INTERNET : continuer d'améliorer le fonctionnement et l'ergonomie de nos sites, en les rendant plus attractifs.

La refonte en cours de notre application VISAGe (*VISAGe 2*). apportera desa améliorations notables par l'ajout de 3 modules complémentaires :

- **Gestion des actes notariés** : contrats de mariage et testaments.
- **Cartographie** : avec géolocalisation des actes et des personnes déduites des registres.
- **Statistiques** : avec analyse sur les travaux d'enrichissement et la disponibilité des données.

Comme toujours nous vous demandons, au cours de cette journées si particulière de nous faire suggestions et remarques afin que nous puissions continuer de cheminer ensemble.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nous vous demandons donc de nous donner quitus pour notre action et d'approuver ce rapport moral et d'activité.

Assemblée Générale
16 octobre 2022
Golf d'Embats

Activité des sites du G.G.G. en 2021-2022

par Yves TALFER Webmestre

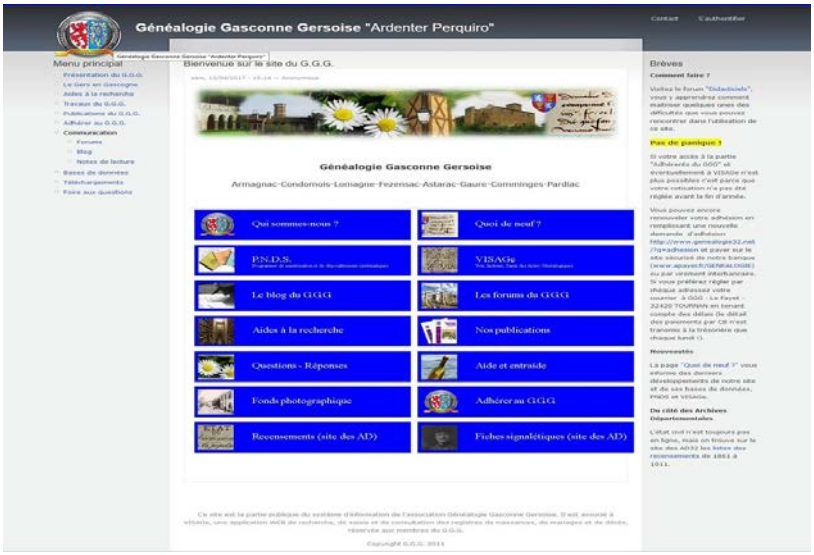

1/ Notre site public https://www.genealogie32.net/,

Ce site s'adresse à plusieurs catégories d'internautes. En premier lieu, quelques pages très générales présentent aux visiteurs notre association et ses activités mais ne permettent pas d'y intervenir. Une seconde catégorie se compose de visiteurs qui créent un compte et peuvent alors saisir du texte, notamment écrire des billets de blog, rédiger des commentaires ou remplir un formulaire d'adhésion à notre association. En dernier lieu, notre site public est le point de contact permanent des membres du G.G.G., il les informe en temps réel (ou presque) des nouveautés et de la vie de notre association.

Au cours des 12 derniers mois, ce site a été mis à jour pour informer tous les visiteurs de nos activités récentes : les parutions des quatre bulletins trimestriels (téléchargeables par les adhérents), la publication en Avril de la dernière version annuelle du PNDS, les nouveaux registres venant d'être dépouillés, et la liste de tous les registres ayant été totalement indexés dans VISAGe.

Les visiteurs authentifiés ont pu consulter (environ 300 demandes hebdomadaires) ou alimenter le blog (une vingtaine de nouvaux billets ou commentaires), et ont beaucoup sollicité le formulaire d'interrogation de la base des actes saisis dans VISAGe (environ 420 demandes hebdomadaires). Parmi ces visiteurs qui recevaient la liste des actes répondant à leurs critères, nos adhérents pouvaient en outre afficher les pages des registres contenant ces actes même s'ils n'avaient pas souscrit à l'option VISAGe.

Comme l'an passé, signalons enfin que beaucoup de visiteurs de notre site public n'ont pas d'existence réelle mais ne sont que des créations de robots de spammers sollicitant la permission de s'inscrire, nous supprimons chaque jour une trentaine, voire une cinquantaine, de demandes produites par ces robots.

2/ Le site du PNDS https://pnds.genealogie32.net/

Ce site permet à tout internaute de consulter gratuitement une version allégée de la base de données PNDS qui est mise à jour chaque année au printemps. Publiée en Avril 2022, la dernière cuvée contient plus de 804 000 actes provenant de 349 paroisses ou communes, et 14 nouveaux registres BMS ont rejoint les quelque 670 déjà dépouillés avant le 1er Janvier 2021. Malgré ses limites : informations tronquées, mises à jour trop peu fréquentes, ce cadeau, offert aux généalogistes intéressés par le Gers, attire beaucoup de visiteurs, et même beaucoup plus que notre site « public » comme on peut s'en rendre compte en interrogeant Google, Bing, Qwant, ou tout autre moteur de recherche. Les adhérents du G.G.G. qui le souhaitent peuvent se procurer la version complète de cette base de données sous la forme du DVD annuel.

3/ le site VISAGe https://visage.genealogie32.net/,

Ce site permet de visionner plus de 2400 registres dont 1700 BMS et 700 notariés, de faire en ligne leur dépouillement et de les indexer, montre un réel dynamisme : au cours des 12 derniers mois, 60 nouveaux registres BMS ont été traités, dont 53 en totalité et 7 en partie, ce qui correspond à 44 406 actes supplémentaires. Ce bilan est en légère diminution en regard de ceux des années précédentes, cela est dû à un petite baisse du nombre des bénévoles contribuant à ces traitements.

Très prochainement, avec la mise en service d'un nouveau serveur disposant d'une capacité de stockage très supérieure à celle dont nous disposons actuellement, une mise à jour très conséquente de notre site public est annoncée pour bientôt, elle renforcera la sécurité du système à une époque où l'on constate une multiplication des cyberattaques et des prises d'otages.

Vue depuis la tour de BASSOUES cliché cs

VIOLENCES ET DELINQUENCE DANS LE GERS

(au XVIII siècle)

Jean Jacques DUTAUT-BOUE

Les coups et violences

Après nous avoir fourni des renseignements concernant les rixes dans les auberges, les documents de procédure des différentes justices royales nous dépeignent plusieurs affaires de coups et de violences pour des motifs divers.

FLEURANCE Ainsi, les archives de la justice de Fleurance pour le pays de Gaure (2 B 165) nous fournissent un exemple très intéressant. En 1775, François Faget journalier natif de Lavardens et habitant la ville d'Auch, déclare que son épouse, avant le mariage, était servante chez le sieur Cazes Henri bourgeois habitant au Bourrou, juridiction de Réjaumont. Celui ci ne lui avait payé qu'une partie des hardes de ses gages. François Faget les avait plusieurs fois demandés sans résultat. Cependant, le besoin pressant qu'il avait l'obligea à quitter sa femme, dangereusement malade, pour aller réclamer ce qui lui était dû.

Il part donc d'Auch et se rend à Réjaumont le 25 mars 1775 vers les neuf heures du soir et alla coucher chez Lapeyre. Le lendemain, voulant se retirer à Auch de bonne heure à cause de sa femme, il se leva de grand matin et frappa à la porte du sieur Cazes. Cazes parut à la fenêtre. Faget lui dit pourquoi il était venu. Cazes sortit de la maison et lui répondit avec menace qu'il ne lui devait rien. François Faget insista. Alors, Cazes redoubla ses menaces jusqu'au point de les exécuter. Faget prit la fuite pour éviter les conséquences fâcheuses des termes injurieux qu'il venait d'employer. Irrité par cette fuite, Cazes tira un coup de fusil qui perça l'habit de François Faget par quelque grenaille. Henri Cazes avec Gabriel son frère, rejoignirent Faget et le rouèrent de coups de bâton, le ramenèrent devant leur maison où ils lui assénèrent avec férocité d'autres coups de bâton sous lesquels il succomba par terre comme mort.

Il y aurait même péri si les personnes du voisinage ne l'avaient dégagé. Mais les frères Cazes le reprirent et l'entraînèrent avec d'autres dans les prisons de Réjaumont où il fut détenu jusqu'à ce que le consul du lieu en fut instruit. Ce consul le libéra de suite .

Le 29 mars 1775, François Faget est au lit à la suite de ses blessures. Il s'est retiré à la maison du Cardenau dans la communauté de Lavardens. Il mandate son frère Bertrand Faget pour porter plainte à sa place contre les excès qui ont été commis le dimanche 26 mars au matin par les frères Cazes du Bourrou. Ce mandat fut établi par un acte du notaire royal de Lavardens. Bertrand Faget est laboureur et habite la métairie de La Grange à Lavardens. Jacques Daubas, maître chirurgien de Lavardens a examiné François Faget le 26 mars 1775. Il le trouve étendu sur un lit et lui fait faire des mouvements avec difficulté. Son corps est presque immobile. Le chirurgien constate plusieurs contusions à la tête, aux bras et aux mâchoires. Puis il constate une énorme contusion avec échymose au niveau des vertèbres lombaires. Des coups ont été constatés à la partie inférieure de la jambe gauche. Le malade s'est plaint d'avoir été couché à terre et meurtri par les genoux des frères Cazes sur la partie latérale gauche du ventre .

Ecoutons maintenant le récit des témoins. Antoine Daubas, tisserand habitant au Bourrou, 24 ans, dit qu'il était dans son lit lorsqu'il entendit Cazes et sa bordière crier au voleur . Henri Cazes était en chemise et tenait Faget par le haut de son habit: il ajoute qu'il lui avait donné un coup de bâton à la jambe en disant que c'était un voleur. Le témoin ajoute que Cazes a chargé trois personnes de le conduire en prison à Réjaumont. Faget aurait alors supplié Cazes de le pardonner et qu'alors il ne lui dirait plus rien. Mais Cazes répondit qu'il ne lui pardonnerait pas quand bien même il lui donnerait quatre louis d'or. Faget fut conduit devant le consul de Réjaumont. Le consul demanda à Faget pourquoi on l'avait conduit là. Celui ci répondit qu'il avait demandé 27 pams de toile dus à sa femme par Cazes et que celui ci l'avait bien battu .

Le témoin dit aussi que Gabriel Cazes avait vu son frère aux prises avec Faget, l'un dessus et l'autre dessous, et qu'il en tira Faget en le prenant par la mâchoire

Jacques Nouguès, 31 ans, travaillant son bien, autre témoin, habitant des maisons d'Embidourre dans le territoire de Réjaumont, déclare qu'il a rencontré Cazes en allant le dimanche matin à la messe à Réjaumont. Henri Cazes lui dit qu'un homme était venu chez lui la nuit précédente pour l'assassiner et qu'aussi il était sorti de son lit et qu'il avait tiré un coup de fusil. Il aurait aussi dit qu'il l'aurait tué si ce n'avait pas été l'obscurité de la nuit qui l'empêchait de l'apercevoir. Izaac Lafargue, bordier à Emidourre, 48 ans, raconte qu'après avoir entendu la messe il entendit dire à Henri Cazes qui montait à cheval que Faget devait s'estimer heureux qu'il l'ait manqué lorsqu'il lui avait tiré un coup de fusil dans la nuit . Etienne Caumont , 20 ans, bordier au Bourrou ajoute que Cazes a pris Faget par les cheveux et qu'il avait regretté de ne pas avoir son couteau qu'il aurait mis au bout du fusil pour le tuer .

En avril 1775, Henri Cazes engage à son tour une procédure contre François Faget pour tentative d'assassinat. Henri Cazes fait référence à la haine que lui portait François Faget, brassier possédant une maison à Néguebouc. Le plaignant reconnaît ici que Faget désirait qu'il achève de payer son épouse. Il ajoute que Faget voulait l'assassiner, ce qu'il tenta de faire, nous dit il, un jour qu'il le rencontra sur le chemin en revenant du Saint Puy. La personne qui accompagnait Faget ne voulut pas collaborer à un tel acte. Cazes fait alors référence à la nuit de mars 1775 où , à une heure du matin, Faget vint frapper à sa porte pour réclamer les gages de sa femme. Devant son refus d'obtempérer à cette heure là, Faget le frappa de coups de bâton qui le firent saigner. Cazes cria au voleur et à l'assassin et ameuta donc un certain nombre de personnes. Faget, fuyant, fut rattrapé et reconnut avec remord les blessures qu'il avait provoquées à Cazes .

Les mêmes archives du juge royal du comté de Gaure pour la même période nous font découvrir un autre fait tout aussi violent. Barthélémy Baurens, maçon, et Marie Frayssinet, son épouse habitant de la ville de Fleurance, disent que le 4 décembre 1775, vers dix heures du matin, Marie Frayssinet voulant sortir de sa maison aperçut, en descendant l'escalier, Jeanne Bascaules épouse de Pierre Frayssinet, huissier , tenant dans sa main un bâton, postée comme une personne qui se tient aux aguets. Marie Frayssinet continua de descendre l'escalier lorsque, arrivée au fond, elle s'aperçut que Jeanne Bascaules était transportée de colère. Jeanne Bascaules se jeta en effet sur elle comme une furieuse et lui donna plusieurs coups de bâton sur les épaules, sur les bras et autres parties du corps qui la terrassèrent. Elle fut délivrée par des personnes alertées par le grand bruit.

Lors de son interrogatoire, Jeanne Bascaules a déclaré qu'elle voulait corriger la dame Frayssinet au sujet de sa mauvaise langue et qu'elle voulait l'empêcher de diffamer. Elle a reconnu que Marie Frayssinet cria à mort et au secours, mais qu'elle n'avait pas l'intention de la tuer ni de l'estropier. Elle nia le geste prémédité mais a dit avoir profité d'une occasion qui s'est présentée. Elle a reconnu avoir donné des coups de gaule mais sur les bras seulement. Elle a aussi reconnu avoir pris une houssine et avoir frappé la dame Frayssinet en lui reprochant qu'elle ne cessait pas de vomir des injures atroces contre elle dans le public en la traitant de voleuse et de méchante femme.

Jeanne Doussette, 44 ans, témoin, a déclaré que la dame Bascaules s'était plainte que sa belle sœur, Marie Frayssinet, l'avait accusée de lui avoir volé du fil et que cela la chagrinait beaucoup. Jeanne Doussette lui avait conseillé d'aller se confesser, ce qui était le meilleur moyen de dissiper son chagrin. Elle a déclaré que ladite Bascaules avait frappé sa belle sœur jusqu'à la faire saigner.

Dans la même liasse de documents , une autre affaire de ce genre nous est présentée. Voici le déroulement des événements tels que les pièces de procédure nous les dépeignent .

Jeanne Cézérac, épouse de Guillaume Dutaut, tisseur de lin habitant la ville de Fleurance, déclare que le lundi de pentecôte de l'année 1779, alors qu'elle était sortie de chez elle pour se rendre à vêpres, elle fut arrêtée par la nommée Margouton, épouse de François Lassus, maréchal ferrant. Cette dernière lui sauta dessus et lui déchira le tablier de telle sorte qu'il en resta la moitié entre ses mains. Elle lui mit ensuite la coiffe en pièces et lui arracha les cheveux. Jeanne Cézérac n'arrivait pas à se libérer de l'emprise de cette femme. De plus, le sieur Lassus, mari de Margouton, intervint, sauta aux cheveux de Jeanne Cézérac, la renversa par terre et lui donna un si rude coup sur l'estomac qu'il la laissa hors de connaissance .

Demoiselle Catherine Dargellés épouse du sieur Louis Trémoulet, négociant habitant de la ville de Fleurance, agée d'environ 53 ans, témoin, raconte que le lundi 24 mai, allant à vêpres, étant devant la boutique de François Lassus, elle vit et entendit que ledit Lassus et sa femme se faisaient des reproches sur leur inconduite. Elle leur dit de cesser leur querelle. Alors Jeanne Cézérac sortit de chez elle avec une cheville de bois à la main. Margouton prit la parole et dit à la déposante qu'il lui était bien douloureux que ladite Cézérac portât un tablier qu'elle lui devait. Jeanne Cézérac lui répondit qu'elle devait être ivre pour parler ainsi. Quand l'épouse Lassus s'approcha, Jeanne Cézérac lui donna deux coups , l'un sur la tête à côté du front et l'autre sur le bras avec la cheville. L'épouse Lassus lui arracha alors le tablier de devant. Celle ci lui dit alors que puisqu'elle avait eu son tablier elle arracherait à son tour le sien et elle saisit le tablier de l'épouse Lassus qu'elle tenait. François Lassus et la déposante firent leur possible pour les séparer. Catherine Dargellés continue son récit en racontant que Jeanne Cézérac prit ladite Lassus à la coiffe et la déchira. Son adversaire en fit de même au mouchoir. Le témoin nous déclare que François Lassus exhortait ces femmes à demeurer mutuellement tranquilles tout en cherchant à les séparer sans faire du mal à l'une ni à l'autre.

Néanmoins, ladite Cézérac reprit le tablier de ladite Lassus et à force de grandes secousses, elle lui arracha. L'autre la prit à son tour par la coiffe, la lui arracha et la lui déchira. Une autre déposition atteste que l'épouse de François Lassus prit ladite Cézérac à la tête et lui arracha une poignée de cheveux .

ESTAMPES C'est dans le pays de Pardiac que nous allons maintenant pour découvrir une affaire traitée par le juge royal de Villecomtal (2 B185). Les documents de procédure nous donnent tous les détails des événements.

Le 27 juillet 1772 , Bertrand Parrabère dit Cajot, fils aîné, Jean Cazes habitant de Castelfranc et Pierre Caru dit Rey, habitant d 'Estampes, ont été établis séquestres sur les fruits appartenant à Denis Cardes, marchand habitant d'Estampes. Ils ont été établis séquestres à la requête de Frix Lafargue, marchand habitant Miélan, créancier de Denis Cardes. L'un de ces séquestres, Pierre Caru, se rendit sur une des pièces labourables située à Estampes et appartenant à Frise Salles, épouse de Denis Cardes , pour veiller à la conservation de la récolte de froment qui était sur cette pièce. Il y trouva les époux Cardes avec des ouvriers qui ramassaient la récolte et la mettaient en gerbes: Caru leur défendit d'en faire l'exploitation. Frise Salles s'y opposa et commença de prendre des gerbes et de les emporter dans sa maison qui était attenante audit champ. Caru appela des témoins pour observer cela et se souvenir du fait. Le 25 juillet vers sept heures du soir, les séquestres se rendirent avec char et bœufs dans la pièce de terre en question. Alors qu'ils commençaient de prendre des gerbes pour en charger le char, Frise Salles qui était aux aguets s'en aperçut et vint comme une furieuse en les menaçant de leur fendre les têtes. Elle mit une certaine quantité de cailloux dans son tablier et toujours transportée de rage et de colère, jurant et blasphémant, les menaçait de les tuer s'ils prenaient les gerbes. Alors que Cazes prenait une gerbe pour la mettre sur le char, ladite Salles donna de toute sa force un coup de poing sur ses épaules dont la violence la fit pencher vers la terre.

Elle prit ensuite une pierre qu'elle lança, toujours en jurant et blasphémant contre Jean Cazes: la pierre ne l'a pas atteint. Elle leur dit encore que s'ils s'avisaient d'enlever des gerbes elle les embrocherait et les hacherait en petits morceaux et les ferait brûler, ce qui détermina les séquestres à se retirer sans pouvoir emporter aucune gerbe. Les témoignages reprennent tous ces détails qui doivent donc être authentiques.

Frise Salles fut conduite dans les prisons les plus proches de Villecomtal (ces dernières étant en mauvais état) le 31 juillet 1772 .

MIRANDE La justice de Mirande (7 B 138) nous donne un exemple de coups donnés pendant une représentation de marionnettes à Mirande .

Le 15 juillet 1782, vers huit heures du soir, la dame Jeanne Lemoine épouse de Jean Courne , cavalier de la maréchaussée s'est rendue à une comédie (spectacle de marionnettes) qui avait lieu sur la place publique de Mirande. Il y avait une infinité de monde. La demoiselle Thérèse Labordère veuve du sieur Aignasse, habitante de Mirande, lui donna un soufflet avec tant de force et de fureur qu'elle en fut renversée, perdit connaissance et fut tout à coup évanouie. Elle eut de suite le nez et la joue enflés.

Les témoins signalent que Thérèse Labordère s'est retournée vers Jeanne Lemoine et l'a violemment frappée après avoir reçu plusieurs coups donnés par des enfants. Elle a de plus frappé à l'estomac l'épouse de l'un des témoins .

Nous restons dans l'Astarac où la justice de Mirande nous livre une affaire où l'on rencontre autant de violence (7 B 129).

Louis Bugard, de Cuelas, déclare qu'André Bugard, son fils, s'est fait agresser le vendredi 16 avril 1773, une heure avant le coucher du soleil. Il faisait paître les bestiaux de son père aux côtes de Cuelas dans une lande où les habitants du lieu ont le droit de le faire. Survint alors Jean Dumer, bordier à La Grange du haut, habitant aussi de Cuelas. Sans raison ni prétexte, il attaqua André Bugard avec un bâton de six pieds de long et lui en donna un coup si terrible sur la tête qu'il en fut renversé par terre. Il l'assomma alors de tant de coups qu'il cassa son bâton. Il lui mit ensuite ses genoux sur sa poitrine et lui donna tant de coups avec sa main sur le visage et sur la tête qu'il le laissa pour mort. André Bugard perdit si fort la connaissance qu'il aurait expiré sur place si, longtemps après, son père n'était venu. A force de le secouer et de lui faire prendre de l'eau, il le rappela à la vie. Il était tout ensanglanté. Il fallut , pour le ramener chez lui, le mettre sur une ânesse et l'y soutenir pour empêcher qu'il ne tombât.

Le récit des témoins est toujours intéressant à écouter pour donner des précisions supplémentaires. Ainsi, Jean Lafitte, brassier habitant de Cuelas, agé d'environ 35 ans, a vu vers cinq heures de l'après midi, Louis Bugard ramener son fils sur une ânesse et enveloppé dans une cape. Louis Bugard lui a montré le bâton coupé en trois morceaux avec lequel Jean Dumer avait frappé son fils. Il vit aussi, alors qu'il était allé lui rendre visite le soir même vers le coucher du soleil, la plaie sanglante au visage. Selon ce même témoignage, Jean Dumer a reconnu avoir donné un ou deux soufflets à André Bugard . Ce témoin déclare aussi que madame de Vendomois de Mirande lui aurait reproché cet acte selon un aveu que jean Dumer lui même a fait au témoin. Jean Pons (ou Pont) sabotier laboureur habitant de Cuelas, agé d'environ 17 ans, a déclaré avoir vu André Bugard couché par terre, le visage ensanglanté. André Bugard lui aurait expliqué la cause de son état.

Jean Ader, laboureur habitant de Cuelas, agé d'environ 35 ans, était au moment des faits en tain de curer un fossé d'une pièce joignant les côtes de Cuelas. Il vit passer Jean Dumer avec une pelle ferrée sur le cou et un bâton à la main. Ce dernier, ainsi armé, aurait suivi, d'après lui, André Bugard aux côtes de Cuelas. Le témoin entendit ensuite André Bugard crier et se lamenter.

La même liasse de documents nous révèle une autre affaire du même genre pour la ville de Mirande. Ainsi, le dimanche 11 juillet 1773, vers les quatre ou cinq heures du soir, Jacques Labordère était avec plusieurs de ses amis au padouen de la ville de Mirande, devant la maison de Dominique Lacoste, boulanger. Ils s'amusaient, lorsque Claude Lassus, charron, habitant de cette ville, est survenu et a donné trois soufflets de toute sa force.

Baptiste Sadeillan , témoin , garçon maréchal ferrant habitant de Mirande, âgé de 22 ans, dit qu'il était à cet endroit là au moment des faits . Il a vu qu'on jouait aux quilles devant la maison de Dominique Lacoste. Plusieurs personnes étaient là parmis lesquelles se trouvaient Jacques Labordère et Claude Lassus. Tous ces gens badinaient ensembles. Il vit ensuite qu'un moment après, Lassus et trois ou quatre autres se prirent mutuellement par les mains et, ayant formé un rond , ils cernèrent Jacques Labordère et le mirent au milieu dudit rond. Ce dernier leur dit de le laisser tranquille, qu'il ne voulait point de tels badinages et qu'il voulait sortir du rond. Ces remontrances ayant été inutiles , ajoute le témoin, il fit des efforts pour sortir du milieu du rond. Sadeillan raconte que Labordère a donné à cet effet une poussade audit Lassus et qu'il put ainsi sortir du milieu du rond. Mais, sur l'instant, Lassus ayant quitté son compagnon qu'il tenait par la main, donna de sa force , transporté de colère, un soufflet à Jacques Labordère. Il lui en donna ensuite un autre de l'autre côté du visage . Labordère s'est ensuite retiré .

SAINT-MEDARD

C'est à Saint Médard que nous allons maintenant pour assister à d'autres scènes de violence. C'est aussi le juge royal de Mirande qui a instruit cette affaire .

Le 8 novembre 1773, le sieur Pierre Verdier, bourgeois habitant de Mongardin, déclare que le nommé Louis Rouède, valet de Simon Montaut, meunier au moulin Daugas, habitant de Saint Médard, a abattu les digues et tertres qu'il avait élevés aux deux extrémités d'une pièce de terre qu'il possède. Après les avoir abattus, il a traversé la pièce de terre avec les montures qu'il menait ,alors qu'il existait un chemin de service à côté. Ce terrain était, de plus, ensemencé. Pierre Verdier se rendit au moulin pour en faire la remontrance à Simon Montaut. Il ne trouva que sa femme à qui il dit tout cela. Louis Rouède sortit alors avec un fouet en usage pour les chevaux et , avec le manche de ce fouet, il donna à Pierre Verdier tant de coups sur la tête et sur le reste du corps qu'il est tombé à terre sans connaissance. De plus, le valet a vomis mille injures contre Verdier. Alors que ce dernier était couché, Louis Rouède rentra dans le moulin en criant qu'il allait prendre son fusil pour le tuer. Lui qui avait recouvré un peu ses sens, s'est vite retiré à toute course.

Jean Bizos, chirurgien juré de la ville de Mirande est allé consulter Verdier le 9 novembre 1773 chez lui, à la maison dite d'Enverdier paroisse de Mongardin, distante d'une grande lieu de Mirande. Verdier était alité, souffrant de douleurs dans tout son corps, suite aux coups donnés la veille par Rouède. Le chirurgien a constaté partout des traces de coups, particulièrement à la tête .

Il est intéressant de noter qu'un témoin a vu Rouède rompre les tertres.

MIRANDE Un autre type de violence nous est présenté par la justice de la ville de Mirande (7 B 132). Il s' agit de deux cavaliers fous se ruant au grand galop dans les rues de la ville.

Geneviève Bistos, veuve habitant de la ville de Mirande, se rendait le 8 avril 1776 à l'église paroissiale pour assister à la messe de la seconde fête de pacques. Il était six heures du matin. Lorsque cette personne arriva au niveau de la maison de madame de Clavel, rue de Bourguetnau, le nommé Jean Delom, forgeron habitant de Saint Maur et le nommé Jean Abadie, aussi de Saint Maur qui montaient chacun un cheval ou une jument firent prendre le galop à leur monture aussitôt qu'ils l'eurent aperçue. Ils animaient leurs chevaux à grands coups de fouet. Ils coururent sur Geneviève Bistos qui, ne pouvant les éviter, fut atteinte d'un coup de poitrail de ces montures et fut jetée par terre devant la porte de la maison de madame de Clavel. Elle eut le bras gauche cassé en deux endroits et le corps mutilé. Ce matin là beaucoup de personnes étaient là pour se rendre à la messe.

Le 8 avril, vers sept heures du matin, Jean Bizos, maître en chirurgie de la ville de Mirande est allé consulter ladite Geneviève Bistos. Il l'a trouvée dans son lit. Elle a déclaré ressentir de vives douleurs au bras gauche. Le chirurgien a constaté une fracture à ce bras avec la complication d'une plaie qui dut occasionner, déclare- il, une grosse effusion de sang. Le sieur Bizos juge que ce mal a été fait par quelque chute ou coup violent commis parc une barre ou un autre instrument faisant pareil effet.

Plusieurs témoins ont déposé. Leur témoignage corrobore en tout point les dires de Geneviève Bistos. Il n'est cependant pas certain que les cavaliers aient voulu blesser intentionnellement la veuve.

CASTERA-VERDUZAN Quittons provisoirement l'Astarac pour revenir en Fezensac ou une usurpation de terrain a donné lieu à de terribles règlements de compte. Nous sommes dans le secteur de Castéra Verduzan en 1765. (liasse 2 B 9)

Joseph Carrère bourgeois et demoiselle Marie Espiet, son épouse, habitants de Larrobéu, juridiction de Castéra, ont acquis en 1749 tous les biens qu'ils possèdent à Castéra. Ils les acquirent d'Antoine Séverat et d'Anne Junqua mariés. Leur contenance était de 23 concades et demi, mais le sieur Bétous s'est emparé sans titre de propriété d'environ 5 concades de ce fond. Pour pallier son injuste possession il changea la nature de ce fond en y plantant une vigne dont il a vendu une partie à Jean Lamazère et à Jean Caillavet. Ce dernier ayant reconnu la défectuosité de son acte, se hâta d'obtenir des plaignants une ratification moyennant 60 livres. Mais le sieur Carrère et la demoiselle Marie Espiet, acquéreurs de bonne foi, ayant voulu jouir de tous les biens dépendant de leur acquisition suivant le livre terrier (cadastre) du Castéra Vivent (Castéra Verduzan) demandèrent poliment à Frix Bétous le fond usurpé. Celui ci ne leur opposa qu'un refus formel. Cette contestation faisait à ce moment là l'objet d'un procès dispendieux porté par appel devant le parlement de Toulouse.

Le 9 septembre 1765, Frix Bétous se rendit à la vigne des suppliants (propriétaires légitimes qui se plaignaient de l'usurpation) accompagné de Martre Crespin, sa femme, de Pierre Crespin son beau frère, de Guillaume Lèbé, d'Antoine Danis, tous habitants de Castéra et Ayguetinte et de plus de dix personnes avec dessein prémédité d'attenter à leur vie. Il est précisé par le document transcrivant la plainte que tous ces gens vendangeaient la vigne en question avant l'ouverture du ban des vendanges (autorisation donnée par les officiers municipaux de commencer la récolte des raisins). Voyant tout cela, les époux Carrère se rendirent à la vigne avec des témoins et demandèrent à Bétous de cesser de vendanger. Bétous leur répondit qu'il était le maître et qu'il voulait vendanger. Les plaignants continuèrent de faire des demandes réitérées.

C’est alors que Martre Crespin, furieuse, transportée de colère et hors d’elle même, prit violemment aux cheveux avec les deux mains le sieur Carrère et voulut le saisir par un endroit de son corps que la pudeur ne permet pas de nommer. Le suppliant, à force de se débattre s’échappa heureusement. A ce moment Martre Crespin donna une si violente secousse à la demoiselle Carrère qu’elle faillit en être terrassée. Les époux Carrère prirent la fuite. Cependant, Martre Crespin se mit à leur poursuite en proférant des paroles outrageantes contre la demoiselle Espiet: elle la traita de charogne, de bougresse et, s’adressant au sieur Carrère, elle lui dit que s’il manquait de témoins il pouvait dire qu’elle l’avait battu. Elle répéta cela plusieurs fois. L’un des vendangeurs, Guillaume Lèbé, saisit violemment au col le sieur Carrère et le menaça de l’autre de l’écraser en le traitant de f…gueux .

Le 26 septembre 1766, Antoine Lapeyrère, bordier habitant de la métairie de Martin, juridiction du Catéra Vivent, fit faire une saisie sur les biens du sieur Jean Marie Solom bourgeois habitant des maisons de Laslannes dans le territoire de Bezolles. Il y envoya pour ce faire Pierre Cordé, bayle royal, Jean Thore et Jean Dépis qui furent empêchés de remplir leur mission par Solom qui, accompagné de plusieurs personnes les obligea à fournir la quittance sans avoir reçu l’argent qu’il devait leur donner. Il leur donna, de plus, des coups.

BEZOLLES Dans cette même liasse de documents, nous avons découvert la description d'un guet apens fort violent à Bezolles en 1766 .

Le procès verbal de Pierre Cordé, bayle royal du comté de Fezensac, daté du 27 septembre, nous donne quelques précisions. Ce dernier se rendit aux maisons de Laslannes. Le sieur Solom déclara vouloir payer sa dette et fit très poliment entrer le bayle royal dans une chambre extrêmement obscure de sa maison. A l'intérieur, le bayle vit un nombre de personnes qu'il n'a point connu, armés de bâtons, de hallebardes, de bourdons et autres armes, que ledit Solom y avait fait assembler . Solom prit Pierre Cordé au collet et l'obligea à passer dans une autre chambre à côté de celle où était l'attroupement. Solom et une personne de l'attroupement le jetèrent par terre et fermèrent la porte pour éviter que ses assistants n'aillent à son secours. Solom le tenait par terre avec ses genoux sur le ventre et avait un couteau à la main. Il était assisté par l'autre personne. Il lui fit promettre de lui fournir une quittance : voyant sa vie en danger, le bayle s'exécuta. S'étant relevé, Solom compta la somme d'environ 53 livres et quelques sols et l'obligea à faire la quittance. La quittance faite, Pierre Cordé voulut retirer la somme. Alors, aussitôt, Solom, assisté de quelqu'un, s'arma d'un pistolet à une main et d'un couteau à l'autre et l'obligea à lui laisser son argent et à lui donner la quittance. L'attroupement qui était dans l'autre chambre se jeta ensuite sur les assistants du bayle, les rouèrent de coups et les jetèrent hors de la maison; puis , ce fut le tour du bayle qui subit le même traitement. Ainsi, l'argent ne put être récupéré alors que par la force, Solom avait obtenu une quittance.

Dans leur témoignage, les assistants de Cordé attestent que Solom ferma à clef la porte maîtresse de la maison derrière eux et les obligea à monter l'escalier de force. Il les conduisit ensuite dans une chambre obscure dont les fenêtres avaient été fermées. Il est signalé aussi que plusieurs hommes, femmes et enfants déambulaient d'une pièce à l'autre.

Le juge Jean André Labordère, conseiller du roi, lieutenant au comté de Fezensac, siège royal de Castéra Vivent (Castéra Verduzan), ordonne que Jean Marie Solom soit conduit aux prisons dudit siège pour être interrogé ensuite sur les faits dont il est accusé .

MONT DE MARRAST Revenons maintenant dans l'Astarac pour assister à d'autres faits de violence. Le 28 mai 1768, Dominique Daroux dit Poucouret, laboureur habitant de Mont de Marrast, déclare que le 27 mai après dîner, il envoya ses deux vaches au pâturage, sous la garde de Joseph Daroux, son fils âgé de 12 ans, qui les conduisit au couchant du village sur le ruisseau du Bergoux. Lorsque cet enfant voulut se retirer , Jean Pierre Courtade fils de Dominique Courtade de Marties de Devant et Joseph Courtade fils de Bertrand Courtade de Marties de Darrè, lui cherhèrent dispute. Ils voulurent le battre. Joseph Daroux prit la fuite pour se réfugier dans la maison de son père. Il fut poursuivi par Jean Pierre et Joseph Courtade près de la maison presbytérale de Mont de Marrast. Se prévalant de l'avantage du nombre et de la supériorité de leur force et de leur âge, ils battirent cet enfant cruellement à gros coups de bâton, le renversèrent par terre et lui montèrent dessus le pressant avec leur genoux. Une femme charitable qui vit de loin le commencement de ces excès, y courut pour les empêcher et les faire cesser. Elle parvint à dégager le fils du plaignant, mais elle ne put pas empêcher qu'avant de se retirer Jean Pierre Courtade ne lui donnât deux grands coups de sabot sur le bas ventre. Cet enfant a été visité, pâmé et saigné par le chirurgien ordinaire de Dominique Daroux. L'enfant est fort meurtri. Il a sa respiration extrêmement gênée.

Anne Pérès, témoin, âgée de 70 ans, épouse de Guilhem Gages, laboureur habitant de Mont de Marrast, déclare que le vendredi précédant l'audience elle était allée mener sa monture dans un de ses prés. En revenant vers sa maison, elle passa sur le grand chemin et trouva sur le couchant du presbytère de Mont de Marrast, Joseph Daroux fils, couché sur son dos et tenu par Joseph Courtade des Marties de Darrè qui avait ses

genoux sur le ventre de Joseph Daroux et donnant à l'enfant des coups de main sur la tête et sur la poitrine. Cet enfant pleurait beaucoup et ne fut relâché que quand la déposante (témoin) fut arrivée près d'eux. Quand la victime se fut relevée, Jean Pierre Courtade lui donna un coup de pied à côté du bas ventre. Le témoin ajoute qu'il se mit à crier qu'il était perdu et qu'il porta sa main sur cette partie de son corps. Les agresseurs prirent la fuite et le jeune Joseph Daroux se retira avec ses vaches. La déposante a ensuite entendu dire que cet enfant était fort mal, que le chirurgien avait été obligé de le saigner et d'envoyer chercher de l'eau de vie chez lui pour le frotter. Elle entendit dire en outre que cet enfant avait les épaules noires et meurtries. Guilhem Gage, autre témoin, âgé de 15 ans, laboureur habitant de Mont de Marrast, déclare qu'il gardait aussi les bestiaux de son père à ce moment là. Il dit que les deux Courtade gardaient leurs bêtes dans le ruisseau du Bergouts alors que Joseph Daroux y gardait aussi les siennes. Ils ne voulurent pas que l'enfant gardât ses vaches à cet endroit là, d'où l'origine de la rixe.

FAGET La justice du pays d'Astarac (6 B 76) nous fournit un autre exemple de violence : malgré le côté tragique , nous ne pourrons nous empêcher de rire du pittoresque et de la truculence de l'histoire.

Le 25 septembre 1768, Jacques et Pierre Simorre, père et fils, laboureurs habitants de Faget, exposent que Pierre Simorre fils a été maltraité par Bernard et Jean Courrége, laboureurs bordiers à la métairie du bois de Sère, habitants de Baillasbats. Alors que Pierre Simorre allait emprunter chez eux un taureau, ils lui refusèrent en le traitant de fripon, de coquin et autres qualificatifs. Ledit Courrége fils le prit ensuite aux cheveux et le renversa par terre en lui donnant des coups de poings et en lui tenant le genoux sur la poitrine . Le père Courrége voulut se mettre de la partie, et avec le fer d'une houlette, il lui perça les jambes et lui fit plusieurs plaies et contusions. Tout cela se fit avec beaucoup d'injures et de menaces.

Dominique Bourgade cordonnier, âgé de 32 ans, habitant de Faget, déclare qu'au moment des faits il était occupé avec lesdits Courrége père et fils, à lever du gros millet dans une pièce dépendant de la métairie de Sère où pâturait le bétail desdits Courrége. Il y avait deux taureaux. Il vit venir de loin Pierre Simorre fils menant une vache pour la faire garnir par les taureaux. Courrége fils, le voyant approcher dit à Simorre qu'il ne voulait laisser garnir cette vache par ses taureaux au motif que Pierre Simorre s'était vanté qu'il irait vendre la vache en question à Seissan le vendredi suivant. Pierre Simorre lui répondit qu'il pouvait foutre ses taureaux au cul puisqu'il ne voulait pas lui rendre ce service. Néanmoins, ajoute le témoin, Pierre Simorre avança toujours avec sa vache pour l'approcher des taureaux. Il les anima de sa voix pour les engager à garnir sa vache. Courége fils, le voyant, lui dit d'écarter sa vache. Celui ci n'ayant pas voulu le faire, Courrége prit d'une main le taureau par une corne et tenant une houlette de l'autre, il aiguillonna la vache pour l'éloigner. Alors Simorre s'approcha dudit Courrége et lui prenant à deux mains la houlette, il la coupa en deux. Par l'effort qu'il fallut faire pour la couper , un des bouts cassés heurta le nez de Courrége et dans l'instant

l'ensanglanta tellement qu'on ne voyait que du sang sur son visage. Courrége fils se jeta alors sur Simorre, ils se prirent et se jetèrent par terre Simorre étant dessous. Courrége père et le témoin s'approchèrent : le père cria à Simorre de laisser son fils. Lorsque Courrège vit le visage et les mains ensanglantés de son fils, il prit un bout de la houlette et en donna deux coups avec le bois sur les reins de Simorre. Cela fait,les deux hommes se lâchèrent et se séparèrent. Simorre fils ramena sa vache chez lui suivie par les deux taureaux dudit Courrége. Une sœur de Simorre vint dans l'instant sur la pièce de gros millet insulter les Courrége père et fils traitant celui ci de pisse au lit et autres petites injures qui furent compensées par les réponses desdits Courrége.

Le sieur Pierre Dufréchou, âgé de 33 ans, maître en chirurgie, habitant de Simorre, est allé visiter Pierre Simorre qu'il trouva couché dans son lit. Il observa une contusion près des vertèbres dorsales de l'étendue de la paume de la main. Il a vu une légère plaie à la partie externe et moyenne de la jambe droite. Le chirurgien ordonna au malade de bassiner l'une et l'autre des contusions et la plaie avec de l'eau de vie. En raison des vives douleurs que Pierre Simorre ressentait dans tout son corps, le chirurgien décida de le saigner. Il assura qu'il guérirait rapidement .

Faget-Abbatial Première enceinte donnant accès à la basse-cour

HERALDIQUE ET GENEALOGIE

Docteur Roger BOURSE

L'exploitation généalogique des armoiries

Lors des recherches généalogiques, la découverte d'armoiries est une source d'information à ne jamais négliger, car elle peut contribuer à fournir des indices précieux.

Il faut en premier lieu distinguer selon les circonstances de la découverte. Les armoiries documentées, armoiries accompagnées d'indications relatives au personnage qui les a portées (nom, titre, date), pourront s'avérer précieuses dans le cadre d'une recherche de filiation, d'alliance, ou pour préciser l'ordre de primogéniture par exemple.

Mais le plus souvent, les armoiries découvertes seront anonymes: ici, le problème majeur qu'elles poseront sera l'identification du porteur. Lorsque cette étape sera franchie, outre les informations précédemment rappelées qu'elles seront susceptibles de donner, elles pourront permettre d'attribuer au personnage identifié la construction d'un immeuble, ou la propriété d'un objet mobilier, voire même contribuer à sa datation.

Mais il faut avouer d'emblée que l'utilisation de tels indices est extrêmement délicate et pleine de pièges ou d'embûches que nous nous efforcerons de signaler au passage.

L'identification du porteur

Cette étape, qui pourrait être considérée comme une étape de base, repose sur un examen attentif de l'écu (et de ses ornements extérieurs lorsqu'ils existent). Les indications que l'on peut attendre de cet examen sont multiples. Mais, sauf dans le cas d'armoiries documentées, il est rare que l'on puisse identifier avec précision le porteur pour de multiples raisons.

Aucun symbole (ni couleur -souvent absente-, ni pieces, ni meubles) n'est spécifique. Mais des indices peuvent être tirés de l'examen du blason. La forme de l'écu (bouclier, losange ou ovale) *(5)* peut renseigner sur le sexe ou la fonction du porteur; mais il faut se méfier des formes atypiques. Les ornements extérieurs apportent des renseignements souvent utiles (timbre, couronne, colliers des ordres de chevalerie, simple cordelière) *(6J.* Dans le cas des armoiries non nobles, la nature des meubles peut orienter vers un métier (instruments). Il faut également toujours avoir présent à l'esprit que les armes désignent plus volontiers un fief qu'un individu. Parfois, la tâche d'identification est facilitée dans le cas des armes dites parlantes, c'est-à-dire évoquant le nom de famille du titulaire à la manière d'un rébus *(7).*

Par contre, la complication s'accroît lorsqu'on se trouve en présence d'armoiries difficiles à lire vu leur état (taille réduite d'un sceau, état du sceau lui-même) ou encore par suite de l'imagination du graveur. Plus les armes sont anciennes, et plus la fantaisie du dessinateur ou du graveur peut s'être donnée libre cours *(8).*

Une variabilité déconcertante

Surtout, le piège principal de la reconnaissance des armoiries est leur variabilité, risque de fausse interprétation qui s'accroît avec leur ancienneté. Ainsi, un individu peut changer d'armoiries à l'occasion de l'acquisition d'un nouveau fief, de son mariage, de l'accession au titre paternel à la disparition du chef de famille. L'exemple le plus célèbre est celui du dauphin de France qui a parfois porté uniquement les armes du Dauphiné.

L'émail de l'écu n'est que rarement indiqué (sceau antérieur au XVIe siècle). Il peut se modifier d'une représentation à l'autre. Même lorsqu'il est clairement indiqué, sa désignation peut-être dans certains cas ambigüe(9J).

Les meubles peuvent être également transformés, souvent peu reconnaissables, voire totalement différents d'un écu à l'autre pour le même personnage !

Les raisons pour lesquelles un individu modifie ses armes sont multiples. A la naissance, il n'est pas attribué d'armoiries: l'apparition des armes d'un personnage, pouvant servir à dater un document, survient à un âge variable, qui n'est pas forcément la majorité légale du moment. Elle est en général d'autant plus précoce que la lignée à laquelle il appartient est plus noble. L'écu peut être modifié au moment du mariage, surtout lorsque l'épouse est d'un sang plus noble que celui de l'époux. Il est également habituel que, lors d'une transmission successorale, le fils aîné prenne les armes de son père, en tant que premier héritier et chef de maison. Enfin, les armoiries peuvent encore subir une modification honorifique (apparition d'une fleur de lys sous l'ancien régime, ou d'abeilles sous le premier Empire). Par contre, les transformations dites infamantes (lion diffamé, sans queue ou sans griffes) ne se rencontrent que fort rarement, car elles n'étaient pas portées.

Un changement profond d'armoiries peut être la conséquence d'une disposition testamentaire, le testateur ayant posé comme condition à son légataire le "relèvement" de ses armes (qui va souvent de pair avec le relèvement de son nom de famille).

Une femme peut adopter diverses armoiries et en changer par la suite: elle peut choisir les armes de ses parents, adopter des armoiries propres, ou encore prendre à son mariage partie de celles de son mari.

Enfin, les mêmes armes peuvent être portées par des familles totalement étrangères (du moins sans lien familial connu): Cest ainsi que le suzerain pouvait concéder ses armes à son vassal. Deux personnages domiciliés en des lieux très éloignés l'un de l'autre peuvent porter le même écu (transgression à la règle fondamentale), dans la mesure où, par suite de cet éloignement, la confusion entre eux est improbable.Il est même arrivé qu'un personnage appose sur une charte un sceau "prêté" parce qu'il ne disposait pas du sien propre !

La Descendance simplifiée
de Pierre de Nogaret de la Valette

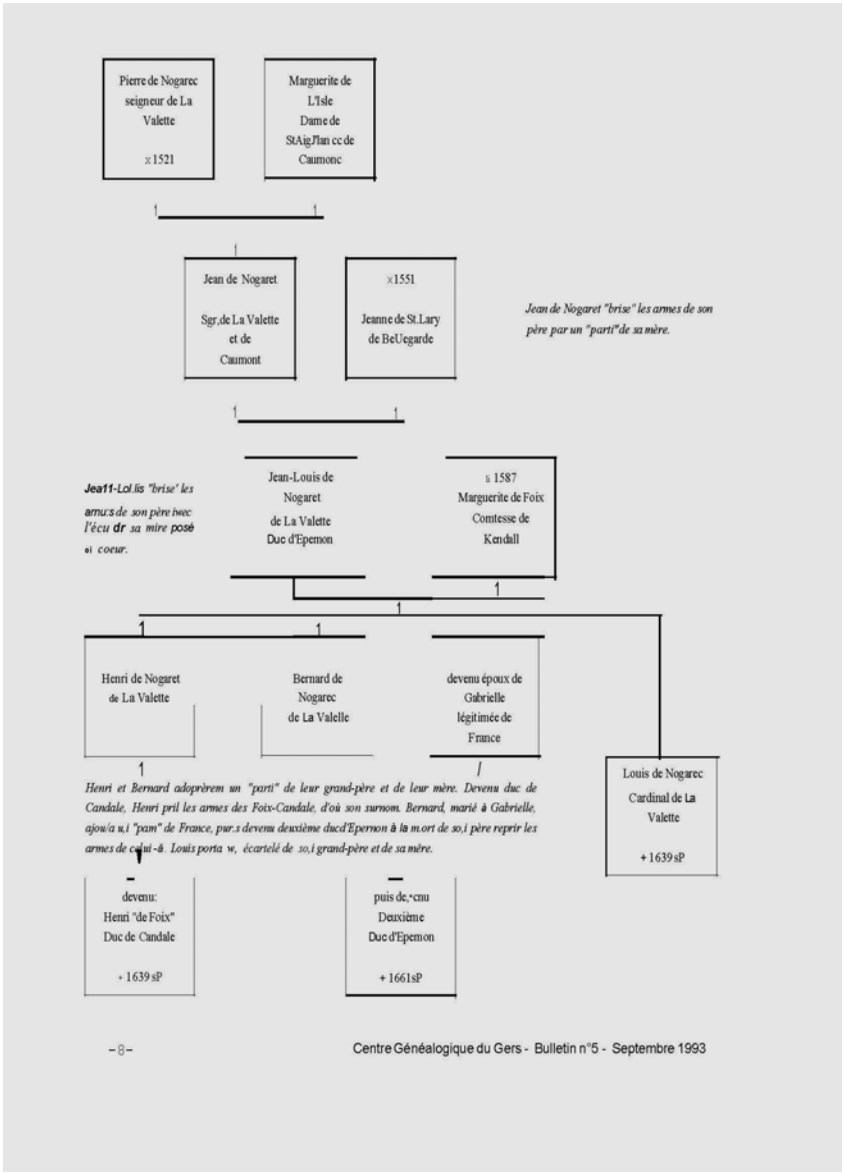

Et sa traduction « Heraldique »

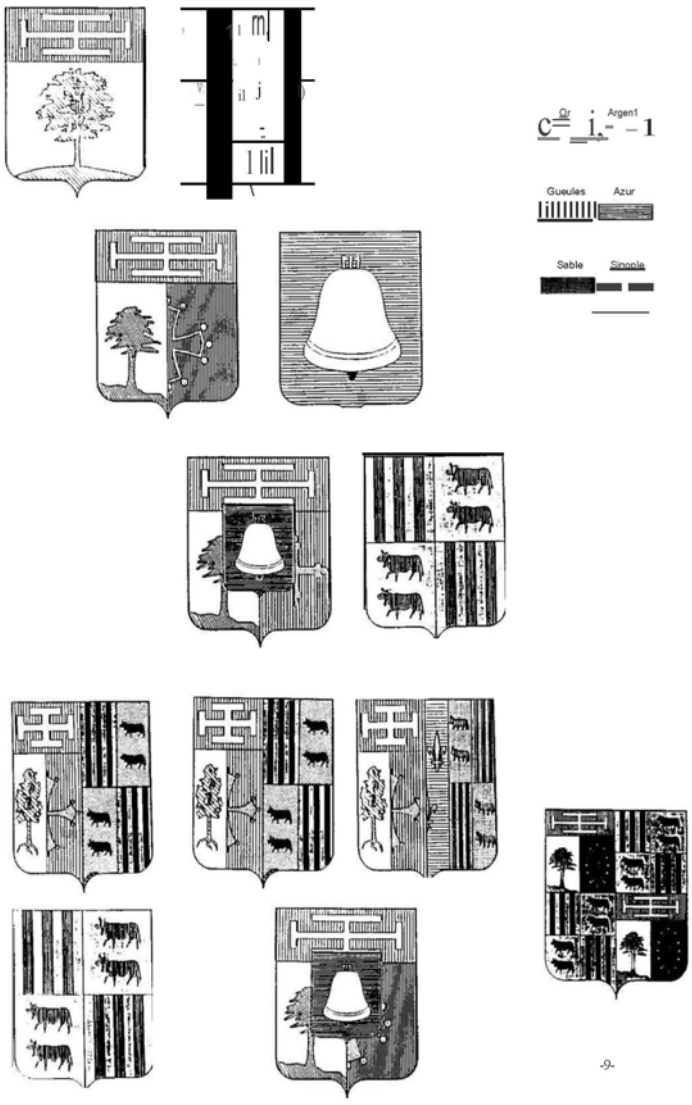

-9-

L'établissement d'une filiation: la brisure

On appelle *brisure* en héraldique toute modification des armes familiales destinée à distinguer les membres d'une même famille entre eux, ou encore à affirmer le rattachement d'un individu à une nouvelle famille, comme nous l'avons vu au moment d'une alliance ou d'une succession par exemple.

Une brisure peut porter sur n'importe quelle partie de l'écu et n'en conserver que l'élément considéré comme le plus représentatif. Elle peut donc concerner l'émail (écu, pièce ou meuble), affecter la disposition des parties de l'écu, un changement des pièces ou des meubles ou encore une addition de pièces ou de meubles parfois (mais pas obligatoirement) évocateurs de brisure (bande, barre, lambel).

La brisure aboutit souvent à un partage de l'écu *(partition)* qui prendra souvent la forme d'une division verticale *(parti),* horizontale *(coupé)* ou en quartiers *(écartelé).*

Mais la brisure n'est pas obligatoire; un fils cadet préfèrera souvent adopter les armes du fief secondaire qu'il reçoit en apanage.

Contrairement à une idée largement répandue, il n'y a pas de signe spécifique de bâtardise, mais en général la brisure sera plus apparente. Cependant, les fils naturels ont souvent adopté un écu *d'argent au franc quartier* aux armes de leur père. Egalement, une barre *(11)* sur un écu peut signifier qu'il s'agit d'un enfant naturel; mais peu à peu, la barre a tendance à diminuer de longueur pour finir par disparaître à une génération ultérieure *(12).*

Enfin, on observe que les brisures tombent en désuétude à partir du XVe siècle, sauf pour quelques grandes familles nobles.

(à suivre)

DESSINE MOI UN ARBRE

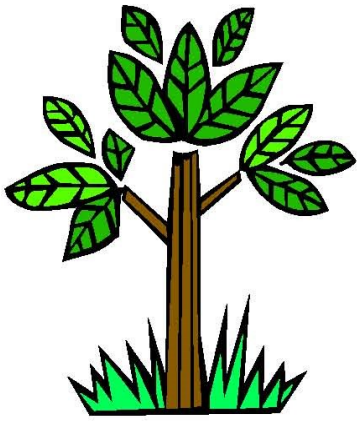

Si notre campagne de publication d'arbres généalogiques se poursuit ainsi depuis une vingtaine d'années - elle avait commencée avec le N°19- c'est qu'elle est porteuse d'échange et de découvertes prometteuses pour nos adhérents.

Combien de membres du GGG se sont retrouvés en se trouvant des parentés certes souvent éloignées mais combien enrichissantes pour leur propre généalogie.

Dans cet esprit nous avons mis en ligne sur notre site internet, et cela depuis longtemps, l'ensemble des arbres agnatiques ou cognatiques publiés à ce jour.
Voir rubrique Adhérents : Arbres des adhérents

Nous continuons toujours une double publication à la fois numérique - accessible à nos seuls Adhérents sur le site - et nous poursuivons la diffusion imprimée.

On est en présence là d'un outil de synthèse, souvent négligé par les chercheurs, et qui fait pourtant gagner un temps précieux dans la connaissance des familles de la Gascogne gersoise. Pourquoi refaire ce qui a déjà été fait ?

Par ailleurs l'archivage de ces travaux à la BNF assure à la fois leur pérennisation et la possibilité de consultation.

Pourquoi ne pas faire pousser nos arbres? En continuant d'assurer un lien entre le passé le présent et l'avenir. Nous ne pouvons donc que vous inviter à suivre les traces de vos prédécesseurs en publiant arbres agnatiques ou cognatiques qui sont bien la synthèse de vos travaux à un moment donné.

Les modèles d'arbres sont toujours téléchargeables sur notre site : **http://genealogie32.net/**(Menu principal rubrique Téléchargements)

Christian SUSSMILCH

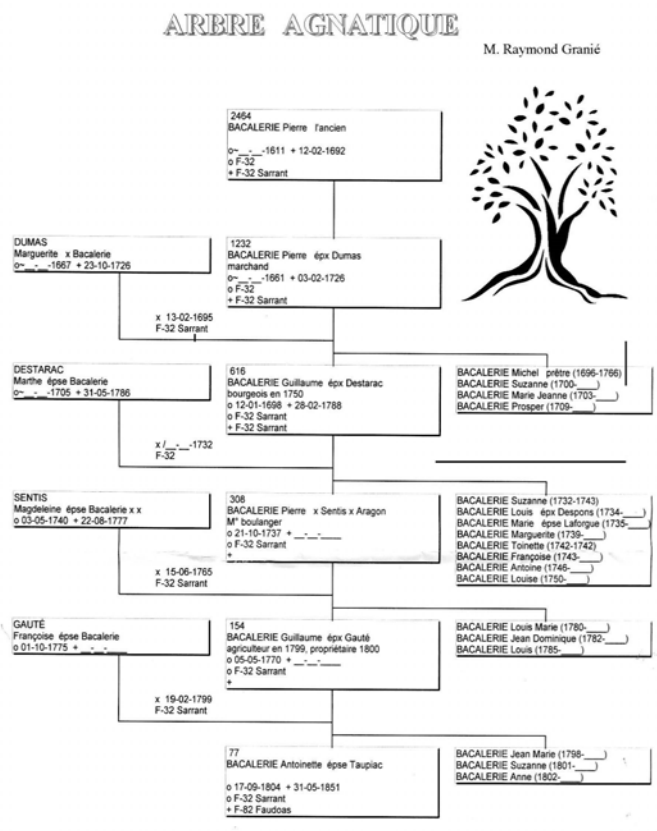

PUBLICATIONS

2022 s'inscrit dans la continuité de nos publications et communications .

Nouveauté 2022

DVD Rom 2021

Les bénévoles ont continué le travail monotone de dépouillement de registres parfois difficiles à déchiffrer. Le bilan est nettement meilleur que celui de 2020 avec 6 nouvelles paroisses et plus de 33 600 actes supplémentaires. Quelques erreurs signalées dans les dépouillements antérieurs ont été corrigées. A noter aussi le traitement très complet de quelques registres de mariages allant de 1792 à 1912.

La base de données du PNDS contient désormais plus de 805 596 actes(385 520 naissances, 146 923 mariages, 272 153 décès) et 349 paroisses ou communes dont 271 communes actuelles, et aucun des 17 nouveaux cantons Gersois n'est oublié.

Les transcriptions et numérisations des paroisses suivantes figurent désormais dans l'édition 2021 du PNDS.

Cotes des registres	Paroisses / Communes	Actes
5 E 17	Arech (Castelnau d'Auzan)	BMS 1784-1791
5 E 47	Ayguetinte	BMS 1760-1789
5 E 417	Ballarin, Genens, Séviac (Montréal)	BMS 1692-1791
5 E 89	Beziey (Castelnau d'Auzan)	BMS 1784-1791
5 E 1022 à 38744	Brugnens	Mariages 1793-1912
5 E 136 à 136-3	Castelnau d'Auzan et annexes	BMS 1737-1791
5 E 1581 à 38594	Cazaux d'Anglès	Mariages 1793-1912
5 E 218	Filartigue et Lassoube (Castelnau d'Auzan)	BMS 1785-1791
5 E 222-1	Fourcès et annexes (corrections)	BMS 1725-1779
5 E 37446	Lias (corrections)	Mariages 1871-1872
E Sup 1218	Luzanet (Montréal)	BMS 1660-1692
5 E 646	Peyrusse-Grande	Mariages 1793-1912
5 E 37450	Pujaudran (corrections)	Mariages 1871-1872
5 E 3952 à 3955	St Puy	BMS 1681-1792

Fourcès, Pont d'entrée et Tour de l'Horloge

LICENCE art libre *Jean Noël Lafargue*

Hors-série N°1

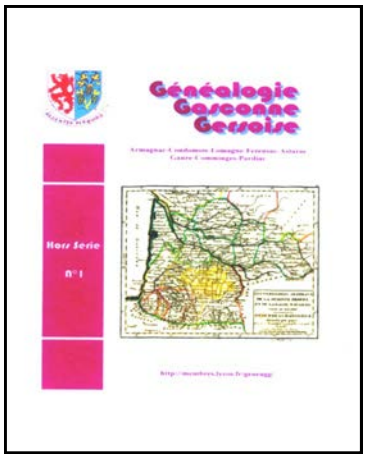

Il est le fruit d'une réflexion collective de vos administrateurs et revêt un double aspect :

- Celui d'un vade-mecum pour le généalogiste : l'objet de la première partie est la question du rapport entre la génétique et la généalogie et ensuite les particularités de la généalogie en Gascogne à partir d' exemples et d'illustrations pratiques . Il fait référence aux travaux publiés par notre association depuis l'origine.

- Celui d'un ouvrage de référence sur deux thématiques qui nous sont propres : le fait gascon et l'émigration. Enfin des annexes renseignent d'une manière précise sur le travail effectué. C'est un ouvrage toujours d'actualité pour les nouveaux adhérents qui veulent mieux connaître les ressources du GGG.

Version imprimée

Hors-série N°2: Beaucaire au 19ème siècle

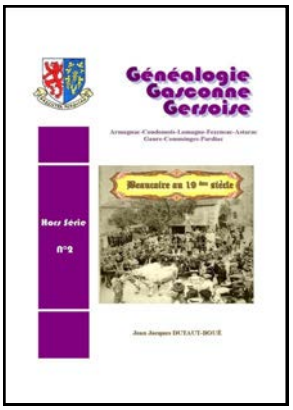

« Comme tous les villages de notre région, Beaucaire a bénéficié tout au long du XIX° siècle d'une évolution qui a transformé son aspect et bouleversé l'esprit de ses habitants.

La lecture des registres des délibérations du Conseil Municipal, la consultation des archives diocésaines et de la série M des Archives Départementales du Gers, permet de découvrir un village en pleine mutation. On achète un presbytère que l'on reconstruit par la suite, on construit une maison d'école et une mairie, on rebâtit l'église, on perce une nouvelle avenue, on agrandit la place publique, on éloigne le cimetière du centre du village, la commune de Pardeilhan est rattachée à celle de Beaucaire et l'on établit des foires. Le commerce est prospère et la population s'enrichit peu à peu. Beaucoup de maisons neuves sont construites entre 1850 et 1885, comme en témoigne la matrice cadastrale... ».

L'ouvrage de Jean Jacques DUTAUT-BOUE est maintenant de nouveau disponible.

Version imprimée

Hors-série N°3 : Les VERNEJOUL du Moyen-Âge à nos jours

1090-2001 ! Neuf siècles que le nom de Vernejoul s'illustre en France, et particulièrement dans le Sud-Ouest. Au cœur du comté de Foix sous le règne de Roger II de Foix, apparut vers 1090 Roger 1er de Vernejoul, chevalier, premier maillon connu d'une famille noble qui produisit plusieurs chevaliers et dont nous allons suivre la trace du XIème au XXème siècle.

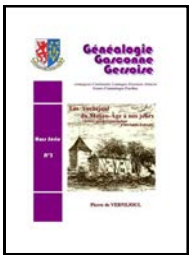

La descendance de Roger 1er de Vernejoul, durant vingt-quatre générations connut de nombreuses vicissitudes, leur sympathie vis-à-vis de cathares les obligea à quitter la châtellenie de Vernajoul, leur terre d'origine ; puis , émigrés en Bas Limousin, ils adhérèrent à la Réforme et durent s'exiler de nouveau vers des terres plus hospitalières vis-à-vis des huguenots, pour se fixer définitivement en Guyenne, au château de La Roque David. Ils eurent à y subir exactions et dragonnades au XVIIIéme siècle. Les ruines du château de La Roque- David à peine relevées en 1776, ils eurent à faire aux révolutionnaires. Trois fois bannie de ses terres, la famille de Vernejoul fournit un nombre important de serviteurs de l' Etat, tant militaires que magistrats, ainsi que bon nombre de ministres du culte, pasteurs ou prêtres. Fidèles à leurs origines chevaleresques et à leur devise « mieux mourir que se ternir », les Vernejoul s'attachèrent à ce que leur vie soit un « hymne à l'Eglise et à la Patrie ».**Mots clés** : *Généalogie, Noblesse, Comté de Foix et Gascogne, Catharisme, Protestantisme.*

Cet important travail de Pierre de Vernejoul - que nous publions en édition numérique - est issu de sa Thèse de Docteur en Histoire de l'Université Paris IV-SORBONNE Ecole doctorale d'Histoire Moderne et Contemporaine) et donne en 2 Tomes et sur plus de 1 200 pages un éclairage nouveau sur 1 000 ans de l'histoire de France. (Nous avons adjoint à cette publication le travail que réalisait Pierre de Vernejoul , peu avant sa disparition , et qui portait sur « Le Duel du Pré aux Clercs » où s'illustrèrent d'Artagnan et un certain Bernajoux….)

Version numérique uniquement

Hors-série N°4 : 20 ans de bulletins

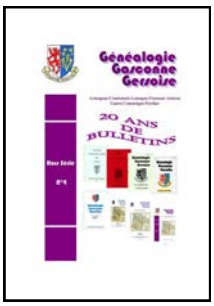

Le Hors-Série N°4 « 20 ans de bulletins » est disponible sous forme numérique (support CD uniquement). La vie de la Généalogie Gasconne Gersoise est ponctuée depuis 1991 par la parution trimestrielle du bulletin.

Au 1er trimestre 2012, 78 bulletins ont été publiés. Mettre à la disposition de nos adhérents sous forme numérique ce fonds éditorial est l'un des objectifs poursuivis par notre association.

Pour ce travail de numérisation nous avons volontairement supprimé certaines pages maintenant obsolètes (liste des adhérents, état du dépouillement…) ou publiées par ailleurs comme les Questions/Réponses.

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution.

Version numérique

Hors-série N°5 : 20 ans de Questions Réponses

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution. Depuis maintenant plus de 25 ans , le service recherche, d'abord animé par Jean Claude BRETTES, et maintenant par Mle FRANZIN ET Mr BAQUÉ répond aux questions posées par les adhérents.

De 1991à 2012, plus de 2 100 questions ont été posées. Toutes ces questions n 'ont pas trouvé de réponse mais le taux de réussite s'établit cependant à 65%.

Pour l'exploitation de cette publication-uniquement disponible sur CD-ROM-Il vous faut disposer d'Acrobat Reader X (*disponible gratuitement en téléchargement sur le site* **http://www.adobe.com.fr**). Une fois le programme lancé, cliquer sur « Edition »(barre du haut) puis « Rechercher ». La simple indication du patronyme dans la case « Rechercher » renvoie au nom de famille convoité dans la mesure où ce nom est présent dans la base.

.

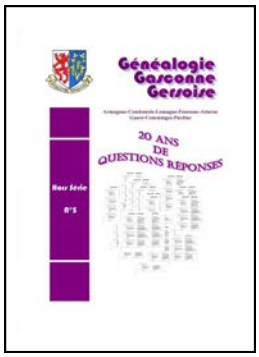

Version numérique

Hors-série N°6 :
Migrations Gasconnes

Tome 1

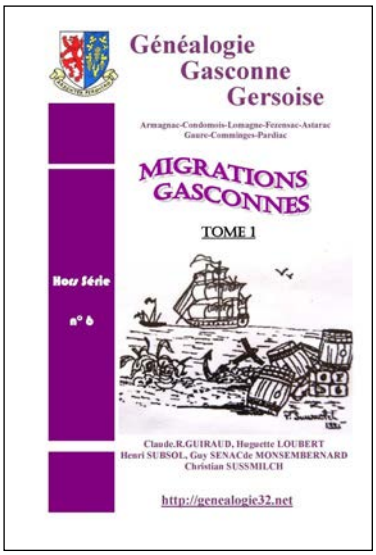

SOMMAIRE

Autour de l'émigration Gersoise en Amérique 7
L'odyssée de Pierre Loubère 14
Emigration gersoise en Amérique au XIX ème siècle 32
De St Michel à St Michel la vie agitée d'Antoine Théroux .. 43
Les Gaston de Mauvezin 61
Les migrations gasconnes : Le Québec et la place royale 65
Aux-Aussat et Lannefrancon 74
Regards sur la généalogie Québecoise 80
Une lettre de Frontenac : gouverneur du Canada 87
L'émigration des Barcelonnettes 97
Les orgues CASAVANT 100
54 pionniers Gascons au Québec 105
Passagers pour les Isles au départ de Bordeaux 1717-1787. 111
Gascons aux Antilles au XVIII ème siècle 114
Emigration protestante du Fezensaguet au XVII ème siècle 116
Programmes de recherche 119

Cet ouvrage fait le point des études menées sur les différentes migrations qu'à connues la Gascogne en général et le Gers en particulier depuis le 17ème siècle.
Certaines études sont d'ordre général et d'autres plus centrées sur les migrants et leur histoire personnelle. Nous avons décidé de publier un premier Tome plus axé sur les questions générales des migrations des Gascons. Ainsi un deuxième Tome portera sur les parcours individuels ou collectifs des différents acteurs et établira et renverra à une base de données numérique facilitant la recherche.

Version imprimée

Hors-série N°6 :
Migrations Gasconnes

Tome 2

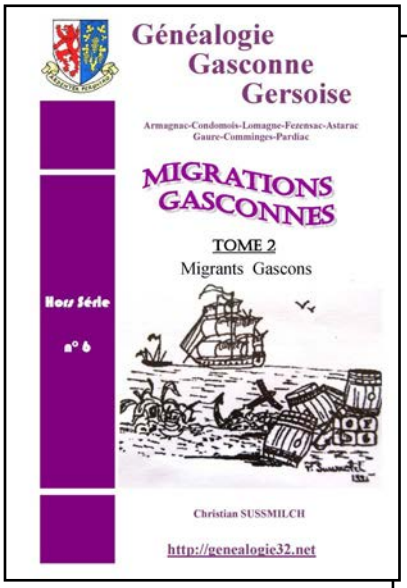

SOMMAIRE

I Destins collectifs p 7

Les migrants gascons p 9
Extrait du Livre de Compte de Jean LAPLACE p 11
Lotois dans les Isles d'Amérique p 13
Gascons à l'Ile Bourbon P 25
Liste des pionniers Canadiens venus du Gers P 33
Soldats Gascons de Montcalm p 43

II Destins individuels p 51

LAGOURGUE à l'Ile Bourbon et migrants Gersois p 53
DUPATY P 67
MONBETON- BOUROUILLAN p 87
CAZENOVE p103
DUTREY- DELUC un gascon au Chili p115
Baptême d'un indien à Montégut– Bourjac P116
GENDRE P117
SAINT ARROMAN p119
LABATUT seigneur de l'ile de la Tortue p125
LABORDE à Madagascar p129
DASTE un général gascon en Equateur p134
TACHÉ au Canada p137
LAMOTHE– CADILLAC p145
FAGET de Berdoues à la Nouvelle Orléans p151
GASTON p173
Alexandre de COPPIN de LAGARDE p179
Autres Gersois Migrateurs p186
Dictionnaire Biographique de Louisiane p187

Dans la continuité du Tome 1, ce deuxième ouvrage rend compte des investigations qui ont pu être faites concernant de nombreux gascons. Ce Tome 2 s'il donne un inventaire des gascons partis en Louisiane (p 187) donne de nombreuse informations sur les parcours individuels des familles LAGOURGUE, DUPATY, LABATUT, FAGET, TACHÉ, LABORDE… qui sont souvent surprenants. Bien sûr le présent volume est loin d'être exhaustif mais il peut constituer un bon levier pour de futures recherches puisqu'il renvoit aussi à de nombreux sites internet dispensateurs d'informations généalogiques.

Version imprimée

Hors-série N°7 :

Jo sabi un conde

/ *Je sais un conte*

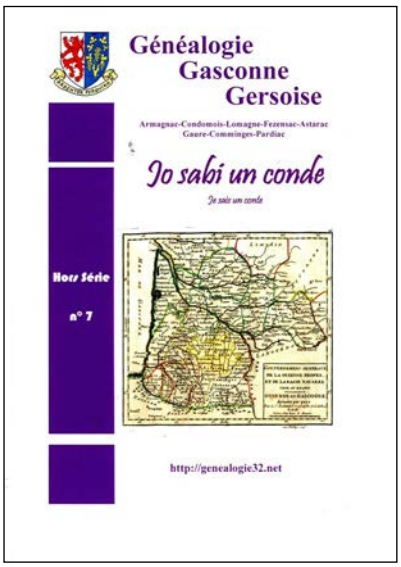

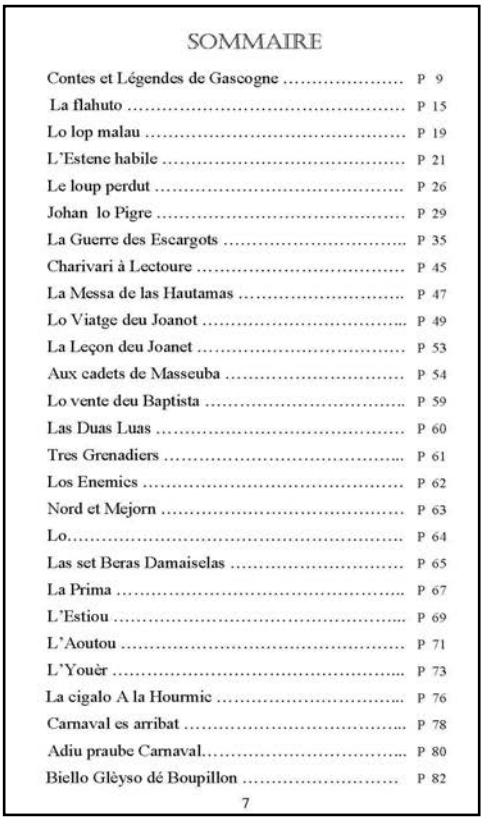

SOMMAIRE

Contes et Légendes de Gascogne ..... P 9
La flahuto ..... P 15
Lo lop malau ..... P 19
L'Estene habile ..... P 21
Le loup perdut ..... P 26
Johan lo Pigre ..... P 29
La Guerre des Escargots ..... P 35
Charivari à Lectoure ..... P 45
La Messa de las Hautamas ..... P 47
Lo Viatge deu Joanot ..... P 49
La Leçon deu Joanet ..... P 53
Aux cadets de Masseuba ..... P 54
Lo vente deu Baptista ..... P 59
Las Duas Luas ..... P 60
Tres Grenadiers ..... P 61
Los Enemics ..... P 62
Nord et Mejorn ..... P 63
Lo..... P 64
Las set Beras Damaiselas ..... P 65
La Prima ..... P 67
L'Estiou ..... P 69
L'Aoutou ..... P 71
L'Youèr ..... P 73
La cigalo A la Hourmic ..... P 76
Carnaval es arribat ..... P 78
Adiu praube Carnaval..... P 80
Biello Glèyso dé Boupillon ..... P 82

7

Elie DUCASSE pendant des années a assuré la diffusion de textes gascons, souvent issus de BLADE, avec leur traduction. Nous mettons maintenant à disposition un ensemble de texte en bilingue ce qui permet de mieux appréhender l'âme Gasconne.

Avec la complicité de Jean Jacques DUTAUT-BOUE et de Mr FURCATTE nous vous proposons une version sonore de textes qui complètent cet ouvrage.

Version imprimée

Hors-série N°8 :
Vieilles Famille de VALENCIENNES

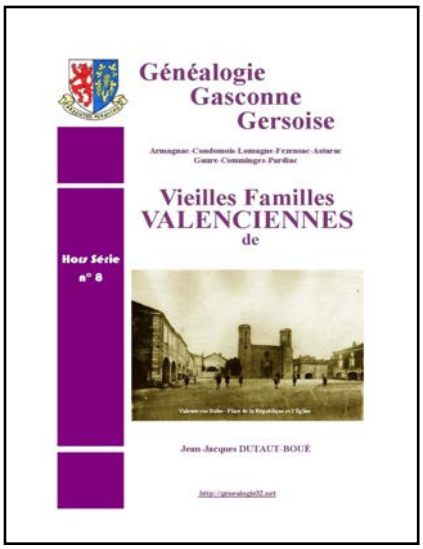

SOMMAIRE

Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Janicot	P 11
Cahier N° 2 SOUNES,LAPEYRERE,DUBARRY à La Bourdille	P 21
Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille	P 27
Cahier N° 4 LADOIX du Naut	P 35
Cahier N° 5 BOUE ,TRUAU, CRESPIN, au Hillet	P 45
Cahier N° 6 LAUZIT à Gébra	P 53
Cahier N° 7 SOMMABERE à Puységur	P 59
Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS	P 67
Cahier N° 9 THORE à Miran , LAPEYRERE Miran et Gutchon	P 81
Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Andronmit	P 89
Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon	P 99

A travers les nombreux actes notariés compulsés et étudiés, Jean- Jacques DUTAUT-BOUÉ a su faire ressortir les us et coutumes d'un monde certes disparu mais qui nous interpelle encore. Il met en évidence la rigueur et le souci de la transmission qui apparaissent dans les actes de mariage notamment, moment où les partages et les arrangements commençaient. Les plus jeunes quittaient tôt la maison familiale, le droit d'aînesse subsistant, la mobilité était relative, souvent d'un canton ou d'un village à l'autre.

Comme l'auteur l'indique en conclusion : « Le Code civil de 1804 et la Révolution française n'ont rien changé à la structure sociale de notre canton. L'essentiel des comportements sociaux s'est pérennisé au XXème siècle ». Merci encore à Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ pour la présente contribution, et en rappelant le Hors Série N°2 *BEAUCAIRE au XIXème siècle* qu'il a consacré à son village.

Version imprimée

2022

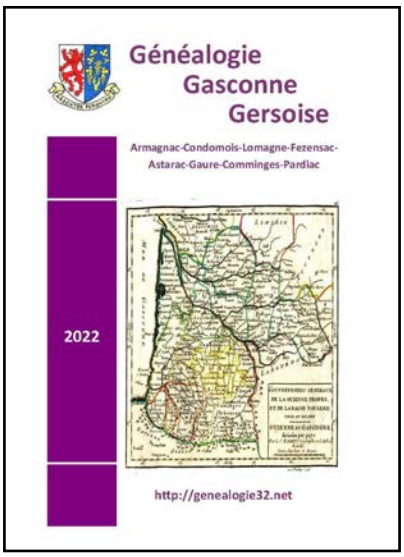

Sommaire

Le mot du Président	P 5
Assemblée Générale du 17 octobre 2021	P 7
Activité des sites du G.G.G. en 2020-2021	P 18
Etat actuel des dépouillements du PNDS	P 22
Violences et délinquences dans le Gers	P 49
Héraldique et Généalogie	P 66
Noces à Beaumontville	P 73
Gascons à CETTE	P 75
Dessine moi un arbre	P 78
Publications	P 82+
Maisons Rurales du Gers au XVIIIeme	P 97
Transcription	P 103
L'écriture du XVI^ème au XVIII^ème	P 105
Juris-Prudence	P 108
Entraide	P 110
La Gascogne (Notes historiques) : Esplavis...	P 113
Blog Blogue	P 125
Quoi de neuf ?	P 127
Ce que vous devez savoir	P 132

L'édition annuelle, millésime 2022, de nos publications trimestrielles pour l'année Généalogique 2021/2022 est maintenant disponible.

Les millésimes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, sont encore disponibles jusqu'à épuisement des stocks.

Version imprimée

Pour commander un ouvrage :

- accéder sur notre site à la rubrique
- et cliquer, en fin de rubrique, sur **commande**

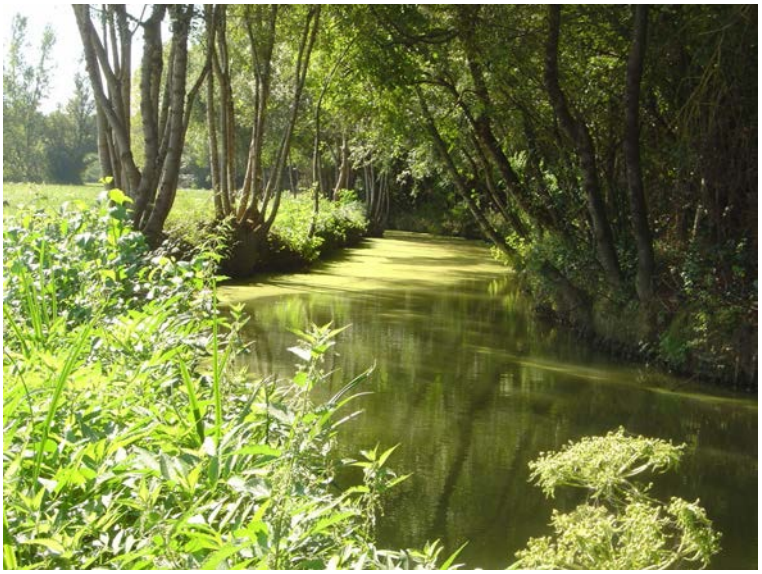

Du côté de Vopillon sur l'Osse cliché CS

Pont d'Artigues cliché cs

MAISONS RURALES DU GERS au XVIII^{eme} siècle.

Par Jean Jacques DUTAUT-BOUE

Cette nouvelle rubrique est consacrée au patrimoine Gersois du XVIIieme siècle. Jean Jacques DUTAUT-BOUE nous invite à mieux connaître les caractéristiques de notre environnement et notamment des caractéristiques particulières des maisons gasconnes rurales.

Photo 2922: maison de forme rectangulaire au toit à quatre pentes, percée de fenêtres au rez de chaussée et à l'étage sur au moins deux côtés. On bâtira abondamment ce type de maison au XIX° siècle dans le monde paysan mais nous avons ici la preuve qu'il en existait déjà au XVIII° siècle. (plan de Gimont, XVIII°, archives municipales)

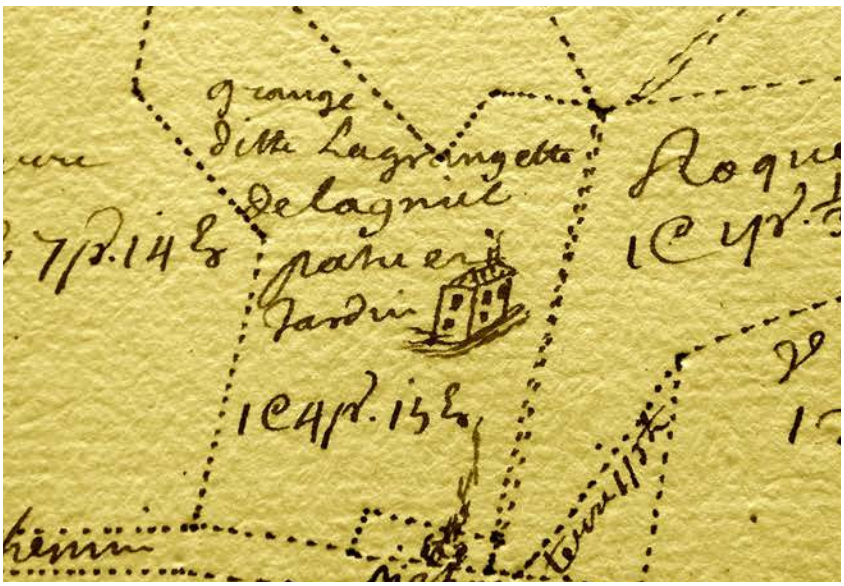

Vue en situation:

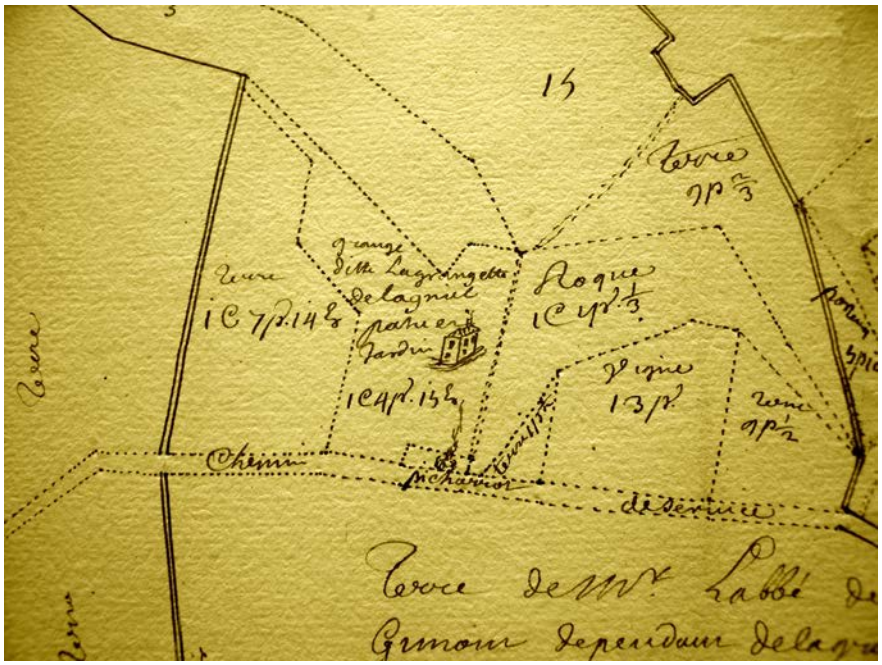

Le Site incontournable du GGGéiste :

http://genealogie32.net/

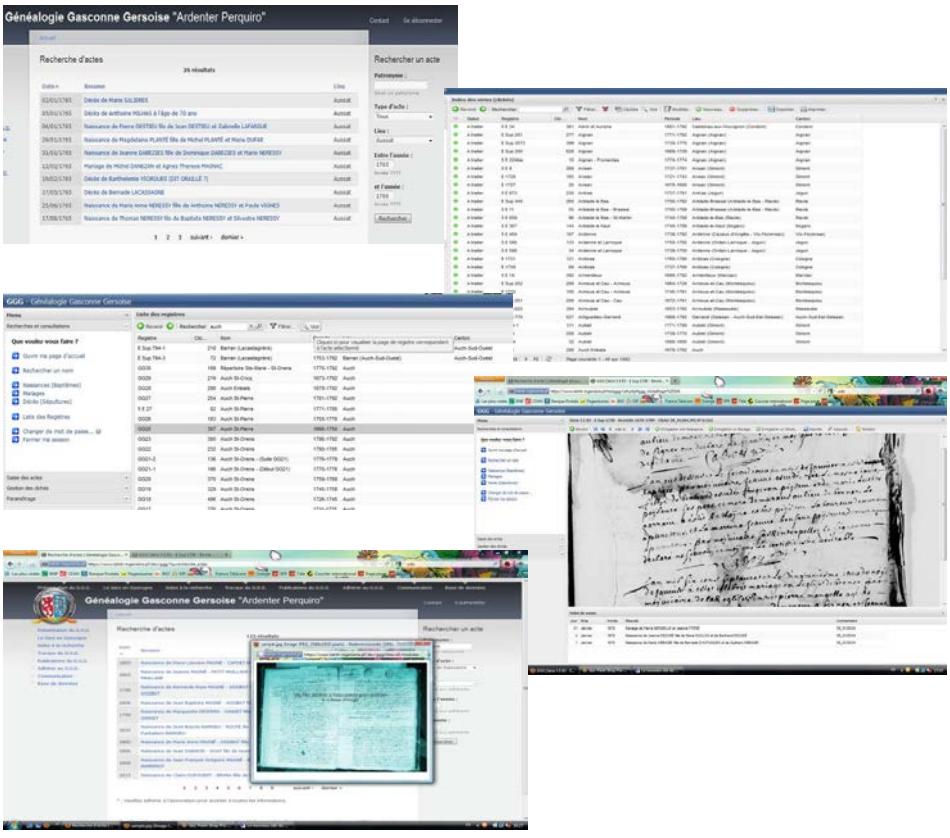

ENTRAIDE

Depuis maintenant 31 ans, le service Recherche de l'association Généalogique Gasconne Gersoise, animée au départ par Jean Claude BRETTES a répondu aux questions posées par les adhérents. De 1991 à 2012 plus de 2 100 questions ont été posées. Toutes les questions n'ont pas trouvé de réponse mais le taux de réussite s'établit cependant à 65% *(voir publication CD Hors-Série N°5 toujours disponible*).

20 ans de questions réponses, voici aussi une source intéressante pour la recherche généalogique en Gascogne Gersoise. Le Hors série N°5 *(voir page 42)* permet déjà de répondre aux interrogations les plus basiques que ce soit sur l'origine des familles ou les dates importantes de la vie que sont la naissance, le mariage, le décès. Cette compilation publiée au format PDF est facilement exploitable et évite au chercheur de perdre son temps en capitalisant sur un travail déjà accompli.

Ainsi avec :

- L'édition du DVD ROM des dépouillements à jour au 31.12.2021 est disponible.
- la publication des arbres agnatiques et cognatiques sur notre site et dans le bulletin
- l'utilisation des forums et des blogs sur notre site

• L'application **VISAGe** (*elle permet de faire les recherches directement dans les paroissiaux jusqu'en 1792 et par l'intermédiaire des tables décennales jusqu'en 1892 de retrouver la date exacte de l'acte recherché dont on peut demander une photo numérique par le biais du formulaire d'entraide*).

Dans la rubrique : **Adhérents du GGG - Service d'entraide**, vous trouverez un formulaire de demande de reproduction numérique d'actes pour la période postérieure à 1792.

Deux types d'actes sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de recherche.

Actes issus des registres paroissiaux ou d'Etat-Civil :

Par courriel une photo numérique de l'acte demandé vous sera transmise .Une seule recherche sera faite pour les personnes authentifiées sur le site mais non encore membres du G.G.G. Pour les adhérents et devant le succès de la formule les demandes sont limitées à 5 par mois et par adhérent. Afin de faciliter le fonctionnement du service seules seront traitées les demandes comportant la date, le lieu, et la nature précise de l'acte.

Actes issus des registres notariaux

Vous trouverez donc ci-après les questions posées par nos adhérents *(questions auxquelles une réponse n'a pas nécessairement encore été donnée)*.

Par le biais du blog ou du forum vous pouvez demander le détail des réponses obtenues à ces questions.

Pour une demande sur notre service d'entraide Internet :

http://www.genealogie32.net Rubrique : **Adhérents du GGG**

° Service d'Entraide

Compléter le formulaire qui vous est proposé avec le plus de précisions possibles. Ainsi vous faciliterez le travail et permettrez d'avoir plus rapidement une réponse.

On pourra consulter l'ensemble des demandes de l'année e cours et des années antérieures sur notre site Internet Rubrique :

Adhérents du G.G.G.
Télécharger
Télécharger un bulletin

LA GASCOGNE
NOTES HISTORIQUES

FONDS LAPLAGNE BARRIS

par Yves TALFER et Christian SUSSMILCH

Le GGG a acquis récemment les 23 tomes d'un ouvrage intitulé « ***Notes historiques sur la Gascogne*»**, **datant de 1920** mais n'ayant jamais été publié. IL est le fruit des très longues années de recherche notamment aux Archives Nationales menées par **Jean Paul de LACAVE LA PLAGNE BARRIS,** ancien Président de la Cour de Cassation, grand officier de la Légion d'Honneur, qui ont été mises en ordre par **Alexis-Cyprien LACAVE LA PLAGNE BARRIS** et en partie dactylographiées par Henriette DEPIED. Il va sans dire que le fruit de cet énorme travail n'est pas disponible aux Archives Départementales du GERS.

Ce manuscrit d'une dizaine de milliers de pages est maintenant numérisé et mis en ligne sur notre site à l'intention des adhérents du G.G.G. qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur l'histoire de la Gascogne ou découvrir de nombreux détails sur les grandes familles ou les localités du GERS. Il n'est pas envisagé d'en faire une version imprimée dont le coût serait prohibitif. Par contre nous commençons avec ce N° la publication de certains extraits. Actuellement, la table alphabétique sommaire de tous les noms cités, institutions, patronymes, toponymes ou rubriques diverses, a été chargée en priorité sur notre site, il s'agit d'un simple extrait du tome 22. Illustrant bien l'importance du travail des auteurs elle permet de se faire une première idée de l'ensemble de l'ouvrage. Une table des matières très détaillée (elle occupe plus de 500 pages), constitue le tome 23.

La collection n'est hélas pas complète, quelques parties occupant ensemble plusieurs centaines de pages sont absentes, nous espérons pouvoir combler ces lacunes. Comme d'habitude, vous pouvez consulter ("clic gauche") ou télécharger ("clic droit" + "enregistrer sous.") les documents ci-dessous, mais attention, ils sont volumineux et leur téléchargement prend du temps.

Table alphabétique sommaire

- Tome 1 : de ABBADIE à ASTARAC
- Tome 2 : de ASTARAC à BASSOUES
- Tome 3 : de BASSOUES à BEAUDEAN et BEZOLLES (nd)
- Tome 4 : de BEAUHAS et BEZOLLES à CAMPANÈS (nd)
- Tome 5 : de CAMPEILS à CHASTENET (il manque le début)
- Tome 6 : de CHASTENET à ECOLES
- Tome 7 : de ECOLES à FLAREMBEL
- Tome 8 : de FLAMARENS à HAGEDET
- Tome 9 : de HAGET à LANNES
- Tome 10 : de LAMOTTE-POUY à LOISSAN et LOMAGNE
- Tome 11 : de LOMAGNE à MASSENCÔME
- Tome 12 : de MASSENCÔME à MONLUC
- Tome 13 : de MONNAIE à MONTESQUIOU
- Tome 14 : de MONTESQUIOU à ORNANO
- Tome 15 : de ORNEZAN à POISSY
- Tome 16 : de POLASTRON à REVIGNAN (il manque la fin)
- Tome 17 : de RIBAUTE à SAINTE-DODE (il manque le début)

- Tome 18 : de SAINT-ELIX à SAUBOMEA
- Tome 19 : de SAUMONT à TAILLAC
- Tome 20 : de TAILLE à VICBIL
- Tome 21 : de VIC-FEZENSAC à SIÈGE D'ORLÉANS
- Tome 22 : MINUTES DES NOTAIRES , TABLE ALPHABETIQUE et SOMMAIRE
- Tome 23 : TABLE DÉTAILLÉE

Nous reproduisons au cours de ces N°s quelques notes historiques. Comme on peut le constater si ces nombreuses notes concernent l'histoire, elles ne sont pas dissociées de l'histoire des familles, donc de la généalogie. On verra que ces notes sont très documentées et renvoient vers d'autres sources qui peuvent être d'un grand intérêt pour le chercheur. Si d'aventure lors d'une foire au vieux papiers vous découvrez un des exemplaires qui nous manquent, signalez-nous le, nous pourrons ainsi compléter cet ensemble.

Esclignac

- Madame d'Esclignac ne signala d'ailleurs sa présence au Château de Marcoussis que par des bienfaits envers les pauvres de la paroisse. Il est de toute notoriété qu'il y avait au château une salle exclusivement pourvue de linge et de vêtements dont elle faisait de nombreuses distributions. Les bienfaits répétés avaient finis par exciter la jalousie des paroisses

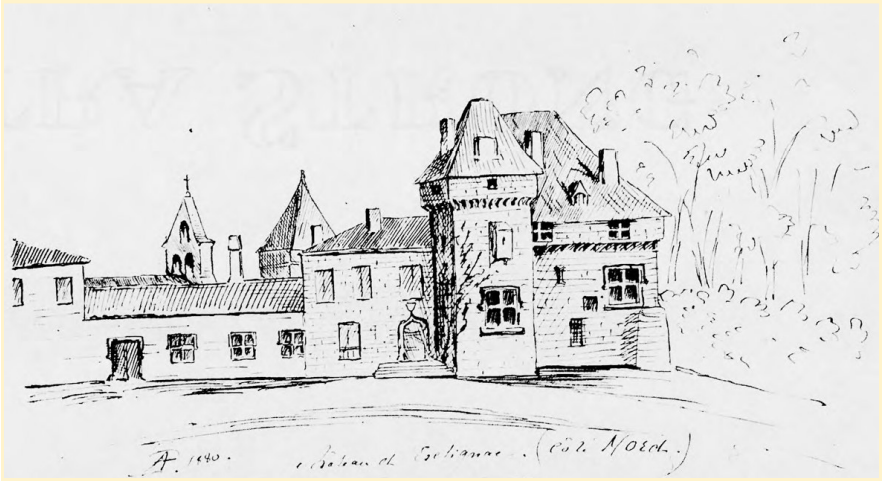

voisines envers celle de les habitans de Marcoussis, on les accusait de ne pas travailler parce qu'ils comptaient sur la générosité de la comtesse et n'allait jusqu'à les désigner sous le nom de : Les paresseux de Marcoussis. P 232

- 1784, le 2 novembre, elle fit sont testament déposé chez Maître Brichard notaire à Paris.
- 1790, le 28 janvier elle mourut, en son hôtel, N°108 du faubourg Saint Honoré. Elle distribua sa fortune à ses neveux, entre autres, et à la famille de Puységur (voir au mot Puységur).

BLOG

Une centenaire de plus

Le blog (blogue aussi cybercarnet) est une partie de notre site web qui permet à nos membres de publier régulièrement des articles, certes succincts, et de rendre compte de l'actualité de leurs recherches ou trouvailles généalogiques. A l'exemple d'un journal de bord ces « billets »sont datés et identifiés et se succèdent du plus récent au plus ancien.

La possibilité pour chaque membre du GGG de créer son blog et de communiquer ainsi avec les autres adhérents est une bonne opportunité à saisir par chacun d'entre nous. (voir N°s précédents)

QUOI DE NEUF ?

Par Yves TALFER

Vous trouverez ici la liste des nouvelles pages qui viennent d'être modifiées ou ajoutées à notre site, ainsi que celle des documents récemment mis à la disposition des souscripteurs de VISAGe.

Un grand merci aux importateurs de ces documents dont beaucoup ne se trouvent pas aux AD du Gers

Le 15 juillet/2022 : 565 359 actes étaient indexés dans VISAGE.

(Compte tenu des travaux actuellement en cours sur notre site, nous publierons les dernières informations à jour dans le N°120 de décembre.)

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

GÉNÉALOGIE GASCONNE GERSOISE, est une association régie par la loi de 1901. Enregistrée à la sous-préfecture de CONDOM le 2 Décembre 1991. Son siège Social est situé à l'Abbaye de Flaran, 32310 Valence-sur-Baïse.

Tout courrier postal doit être impérativement adressé à l'adresse de gestion :

Généalogie Gasconne Gersoise
c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
7 rue Aristide Briand
33230 COUTRAS

Présidente honoraire : Madame GAZEAU

Membres du Conseil d'Administration

Mrs Guy PECHBERTY, Christian SUSSMILCH , Jean Jacques SUSSMILCH , Yves TALFER,

Membres du Bureau

Président	M. SUSSMILCH Christian
Vice Président	M. PECHBERTY Guy
Secretaire/Trésorier	M.SUSSMILCH Jean-Jacques

Responsables des services

Recherches	Mr BAQUÉ
Publications du G.G.G.	M. SUSSMILCH Christian
PNDS (Programme de *Numérisation et Dépouillement Systématique)*	M.TALFER, SUSSMILCH Christian
Webmestre	M.TALFER

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Conseil d'Administration	Formation VISAGe	22. novembre .2022

Les Formations prévues, à **VISAGe** ou aux autres développements sur Internet se dérouleront au Golf d'Embats à Auch l'après-midi à partir de 14h30.

- participation limitée à 10 personnes par séance pour faciliter un suivi individuel.
- porter son ordinateur avec « ses problèmes ».
- la fiche d'inscription est disponible en téléchargement sur notre site (*rubrique Adhérents du GGG :* ***Demande de Formation*** *).*
- possibilité de covoiturage à partir de la gare d'Auch

Parution du Bulletin en 2022

Les dates ci-dessous sont données à titre purement indicatif; nous essayerons de les tenir autant que possible

N° 119 Octobre 2022	N° 120 Décembre 2022

Cotisations pour l'année 2021 / 2022

Membres actifs : avec bulletin numérique 30 € (couple 40 €)
avec 1 livre imprimé/an par poste 45 € (couple 55 €)

supplément pour accès à VISAGE 1ère inscription 50 € ensuite 30 €

Membres donateurs : 90 €
Membres bienfaiteurs : à partir de 100 €

Correspondance :

Pour recevoir une réponse:

- 1. Joignez une enveloppe timbrée avec votre adresse.
- 2. Rappelez vos coordonnées sur votre lettre ainsi que votre numéro d'adhérent
- 3. Ne traitez qu'un seul sujet par feuille, sur son recto exclusivement; et non dans le corps de la lettre.

Les articles contenus dans ce bulletin sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Leur reproduction, même partielle, est interdite sans leur autorisation.

Les dépouillements sont consultables:

- aux Archives Départementales du Gers,
- sur le site du G.G.G. **http://genealogie32.net/**
- dans les Mairies,
- à la Bibliothèque Nationale ,
- la Maison des Associations de Mauvezin tél : 05 62 58 39 04).

Publications disponibles

Versions Imprimées

● Hors Série N°1 et 2 l'exemplaire franco 15 € -
● Hors Série N° 6, 7 et 8 l'exemplaire franco 15€
● GGG volume annuel 2014 , 2015, 2016 , 2017, 2018, 2019 2020, 2021, 2022, l'exemplaire franco 15€

Versions Numériques :

● DVD 2022 (Dépouillement au 31.12.2021): franco 30 € .
● Hors-Série pdf N°1,2,3,4,5, 10 € le fichier.
● Paquet Hors Series pdf 1+2+3+4+5 au prix de 25€

Pour toute correspondance ou envoi par la voie postale notre adresse de gestion est:

- adresse postale : **Généalogie Gasconne Gersoise**
  c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
  7 rue Aristide Briand
  33230 COUTRAS

- adresse courriel : **tresorier-ggg@laposte.net**